

PROCES VERBAL DE LA COMMISSION GEOGRAPHIQUE

VALLEES DE MARNE DU 16 octobre 2007

Le 16 octobre 2007 à 14 h 00, sur convocation de M. le Préfet de région Champagne-Ardenne et de M. le Président de la commission géographique Vallées de Marne, les invités se sont réunis au complexe Jean-Jaurès à Bettancourt-la-Ferrée.

Il a été établie une feuille de présence qui a été signée par chaque participant en entrant en séance.

L'ordre du jour était le suivant :

Introduction de la journée par M. BLANCHARD, Maire de Bettancourt-la-Ferrée suivie de la présentation des actualités institutionnelles et de la présentation de la réunion par M. TEISSIER, Président de la commission géographique vallées de Marne et M. YON, Vice-Président de la commission géographique vallées de Marne.

- 1. ACTUALISATION DU 9^{EME} PROGRAMME,**
- 2. PLAN TERRITORIAL D' ACTIONS PRIORITAIRES VALLEES DE MARNE, PRESENTATION GENERALE,**
- 3. EXEMPLES DE GESTION DES PRIORITES OPERATIONNELLES CONDUITES PAR LES ACTEURS DE LA POLITIQUE DE L'EAU**
 - 3.1. Conseil Général Haute-Marne : schéma départemental d'assainissement,**
 - 3.2. Fédération Régionale Champagne-Ardenne des Agriculteurs Biologiques : exemple de contribution à la protection de l'eau,**
 - 3.3. Chambre d'Agriculture de la Marne : "plan eau" des professionnels agricoles et viticoles,**
 - 3.4. Claire NICOLAS (stagiaire AESN) : conditions et moyens pour un SAGE sur l'unité hydrographique Marne vignoble,**
- 4. AVANCEMENT DU PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES,**
- 5. PROJET DE CONSULTATION DU PUBLIC 2008,**
- 6. CONCLUSION DE LA JOURNEE.**

ETAIENT PRESENTS

- Michel ADNOT, DIREN Ile-de-France,
- Michel BIARD, Maire de Vitry-le-François,
- Alain BLANCHARD, Maire de Bettancourt-la-Ferrée,
- Michel BROCARD, Conseiller Général et Maire de Nogent,
- Jacky CHARPENTIER, Président de la Chambre d'Agriculture Marne,
- Jean COLLARD, Chambre Agriculture Marne,
- Bernard COLLARD, SIAH Marne Moyenne,
- Roger COTERELLE, CATER Marne,
- Cécile DECHAUX, Chambre Agriculture Haute-Marne,
- Mauricette DELAITRE, MNLE,
- Michel DELAITRE, MNLE,
- Patrice DELAVEAUD, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Aisne,
- Aurélien DESCHATRES, Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne-Ardenne,
- Philippe DESLANDES, Préfet de région Champagne-Ardenne,
- Pierre DETCHEVERRY, Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne,
- Yves DETRAIGNE, Sénateur, Président de l'Association des Maires de la Marne,
- Alexis DOUILLET, Cté Cnes Epernay Pays de Champagne,
- Stéphanie EMILE, Mairie de Saint-Dizier,
- Pierre FERTÉ, Ligue pour la Protection des Oiseaux,
- Laurent FLORIN, Chambre Agriculture Aisne,
- Pierre FERTE, LPO Vitry-le-François,
- Monsieur FOURNOL, Conseiller Technique Eau, Ville de Paris,
- Fabrice FREBOURG, UNICEM Ile-de-France,
- Bernard FURNE, O.N.F. Champagne-Ardenne,
- Marie-Godelène GANIVET, CCI de l'Aisne,
- Delphine GARNIER, responsable Industrie Environnement, CCI Châlons,
- Gilles GAULUET, Président CODECOM Val d'Ornois de Gondrecourt-le-Château,
- Martial GIL, Fédération de Pêche de la Haute-Marne,
- Mademoiselle GIRARD, animatrice SAGE des Deux Morins,
- Guillaume GIRO, mission eau – Conseil Général Meuse,
- Yves GRANGER, Directeur Départemental Délégué de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne,
- François GUIOT, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Haute-Marne,
- Patrick HAMM, Direction Départementale de l'Equipement de la Meuse,
- Corinne HELFER, DRIRE Champagne-Ardenne,
- Nicolas HELITAS, CODECOM Pays de Revigny,
- Mathieu HIBLOT, UNICEM Champagne-Ardenne,
- Jean-Claude HORY,
- Denis HUBERT, CATER Marne,
- Philippe JACQUEMIN, Directeur de l'Environnement et de l'Agriculture, Conseil Général Haute-Marne,
- Eric JANUSZCZYK, Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marne,

- Pierre-Yves JARDEL, Président de la Cté de Cnes de la Brie des Etangs,
- François JONAS, Maire Adjoint d'Ancerville,
- Thérèse JOLIBOIS, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Meuse,
- Julien JOURMON, Chargé de mission Fédération de Pêche Marne,
- Olivier LACHENAL, Garde rivière Syndicat du Perthois,
- Gérard LACOQ, Commune de Wassy,
- Didier LASSAUZAY, Président du MNLE Marne,
- Roland LAVAL, Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes Ile-de-France,
- Francis LEFEBVRE, Chef de la Circonscription Marne, IIBRBS,
- Christine LLORET, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne, SDPE,
- Amandine MARQUE, Animatrice Cté de Cnes du canton de Charly-sur-Marne,
- Françoise MESANGE, Directrice Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes Ile-de-France,
- Jean-Louis MIGEON, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Meuse,
- Raphaël MIKAELIAN, Lyonnaise des Eaux,
- Martial MIRAUCOURT, Président de la Cté de Cnes du Centre Ornain,
- David MONNIER, Adjoint du Délégué Inter-Régional ONEMA,
- Jean-Claude MOUSSY, EAU DE PARIS,
- Claude MOUTAUX, Vice-Président Cté Cnes Haute Saulx,
- Jean NOTAT, Membre du Comité de Bassin,
- Michel OLIVIER, Membre du Comité de Bassin,
- Raphaëlle PALMIERI, Chef du service Développement Durable, Cités-en-Champagne,
- Carole PERARDEL, Chambre Régionale d'Agriculture,
- Joël PETITJEAN, Cté de Cnes du Centre Ornain,
- Nicolas PICHARD, Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Champagne-Ardenne,
- William PIGUET, Ville de Saint-Dizier,
- Didier PINÇONNET, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Champagne-Ardenne,
- Philippe PINON-GUERIN, Chambre Agriculture Marne,
- Anne POLLIN, Cté de Cnes Brie des Etangs,
- Michel PEDRETEN, Maire Adjoint d'Ancerville,
- Daniel QUANTINET, Chambre d'Agriculture Marne, CIVC et SGV,
- Jean-Claude REBY, Président du Comité Régional de Canoë Kayak de Lorraine,
- Sonia RECOPE, Conseil Général de la Marne,
- Christian RENARD, Union des Maisons de Champagne, Reims,
- Jean-Louis RIZZOLI, Directeur Général Adjoint, Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine,
- Philippe ROBERT, ASAE Reims,
- Eric RODEZ, Groupement Développement Viticole,
- Hervé SALVE, Chargé de mission, Fédération de Pêche Meuse,

- Léopold SARTEAU, Président de la Fédération de Pêche Seine-et-Marne, Membre du Comité de Bassin,
- Laurence SIBILEAU, SAFER Champagne-Ardenne,
- Jean-Marc TEISSIER, Président de la Commission Géographique Vallées de Marne,
- Maxime TOUBART, Syndicat Général des Vignerons,
- Michel VALTER, Vice-Président de Cités-en-Champagne,
- Aurélie VASSEUR, Agence de Développement Fédération de Pêche de la Meuse,
- Julien VAUTRIN, FRAB Champagne-Ardenne,
- Guy VENAULT,
- Daniel YON, Vice-Président de la Commission Géographique Vallées de Marne,
- Francis ZILLER, Cté Cnes du Centre Orain.

Assistaient au titre de l'Agence

- François BADIE,
- Martine BRETON, DVM,
- Gérard CHEVALIER, DVM,
- Sandrine CHRISTINI, DVM,
- Béatrice COLIN, DVM,
- Richard DARTOUT,
- Jacques DEMONTI, DVM,
- Olivier ERNEST, DVM,
- Guy FRADIN, Directeur Général,
- Sonia FRANÇOIS, DVM,
- Valérie GAIGNETTE, DVM,
- Maryse IVANOFF, DVM,
- Sabine LABOUREL, DVM,
- Angélique LALEVEE, DVM,
- Pascal LEFORT, DVM,
- Marie-Françoise LICKEL, DVM,
- Philippe LUCAS,
- Daniel MERLET,
- Marie-Dominique MONBRUN, DVM,
- Jean-Philippe MOULINOT, DVM,
- Claire NICOLAS, Stagiaire DVM,
- Luc PEREIRA,
- Baptiste QUESNE, DVM,
- Magali ROBIN, DVM,
- Michel ROULIER, DVM,
- Benoît ROZAY, DVM,
- Régis TEHET, DVM.

Assistaient au titre de la DIREN Champagne-Ardenne

- Philippe CARON, Directeur,
- Florent COLIN,
- François MATHONNET,
- Sophie-Charlotte VALENTIN.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES

- Fabrice ARNOULT, Université de Reims,
- Association Vie et Paysages de Château-Thierry,
- Jean-Jacques BAYER, Président du Syndicat du Der,
- Nicolas BEAUDOIN, INRA de l'Aisne,
- Fabrice BERTON, Président FRAB Champagne-Ardenne,
- Françoise BUFFET, DDASS Meuse,
- Daniel CAMES, Membre du Comité de Bassin,
- Chambre des Métiers de la Marne,
- Chambre des Métiers de Seine-et-Marne,
- Chambre Régionale d'Agriculture Ile-de-France,
- Joël CHARBONNEL, Chef de MISE Haute-Marne,
- Jean-Claude DANIEL, Maire de Chaumont,
- Jean-Philippe DESLANDES, Délégué du Conservatoire du Littoral de Caen,
- Jean DEY, Vice-Président du Conseil Général de Seine-et-Marne,
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de l'Aisne,
- Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt Lorraine,
- Direction Régionale de l'Environnement Lorraine,
- Vincent EBLÉ, Président du Conseil Général de Seine-et-Marne,
- Jean-Pierre FORTUNÉ, Membre du Comité de Bassin,
- Claude GEWERC, Président du Conseil Régional de Picardie,
- Annie GHISLAIN, Présidente de la Fédération Départementale Familles Rurales de Chaumont,
- Monsieur GUYOT, Maire de Wassy,
- Jacques HEYDECKER, Président du CESR Champagne-Ardenne,
- Martine HURAUT, Maire de Bar-le-Duc,
- Inspection Académique de la Meuse,
- Reynald IRSUTTI, Adjoint Chef d'Agence VEOLIA Eau – CGE,
- Dominique JOURDAIN, Membre du Comité de Bassin,
- Monsieur KOENING, DRIRE Ile-de-France,
- Christelle LANCELOT, ADEME Champagne-Ardenne,
- Philippe LAURENT, Membre du Comité de Bassin,
- Auguste LECREPS, Président de la Chambre Régionale des Métiers de Picardie,
- Pascal LEMOINE, DRIRE PICARDIE,
- Office Central de la Coopération à l'Ecole à Ay,

- Monsieur GOUSTIAUX, Délégué Fédéral, Ligue de l'Enseignement 52,
- Bénédicte GREFF, Animatrice du Contrat Territorial pour l'Eau de Château-Thierry,
- Yves GUILLOT, Préfet de la Haute-Marne,
- Clément JEROME, Chambre de Métiers de Seine-et-Marne,
- Jacques KRABAL, Maire de Brasles,
- Denis MAILLOT, Membre du Comité de Bassin,
- Daniel MAIRE, Président du Syndicat pour l'Assainissement du Cubry et du Sourdon,
- Meuse Nature Environnement,
- Alice MONARD, Service Navigation du Nord-Est,
- Jonathan MORIN, Cté de Cnes de la Grande Vallée de la Marne,
- Christian NAMY, Président du Conseil Général de la Meuse,
- Pierre PARISSÉ, Membre du Comité de Bassin,
- Pascal PERROT, Membre du Comité de Bassin,
- Régine PILLIERE, Membre du Comité de Bassin,
- Evence RICHARD, Préfet de la Meuse,
- Monsieur ROMÉLOT, Chambre Agriculture de l'Aisne,
- Laurence SARTOR, Conseil Régional Champagne-Ardenne,
- Michel SINGER, Directeur Régional de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes de Lorraine,
- Anne SIRON, Conseil Régional de Picardie,
- Anne-Françoise SIROT DEVINEAU, Conseil Régional Ile-de-France,
- Guillaume STAHL, Membre du Comité de Bassin,
- Alexandre STEYER, Recteur Académie de Reims,
- Bernard VILLEFAYOT, Membre du Comité de Bassin.

M. BLANCHARD, Maire de Bettancourt-la-Ferrée :

Monsieur le Préfet, Mesdames, Messieurs, je me présente, Alain BLANCHARD, Maire de la commune de Bettancourt-la-Ferrée. C'est tout un plaisir pour moi et surtout un honneur de vous recevoir dans notre petite commune de 2 000 habitants, et j'espère que cet après midi sera très fructueux en renseignements, notamment sur les aides de l'agence. Bettancourt se trouve aussi au cœur de l'eau, nous avons des problèmes d'inondations, de réseaux d'eaux usées abîmés, d'eau potable qui parfois est un peu polluée. Je vous souhaite un bon après midi. Merci.

M. TEISSIER, Président de la Commission Géographique Vallées de Marne :

Merci M. le Maire de nous accueillir dans cette belle salle de Bettancourt. Nous sommes heureux de nous retrouver ici tout à fait en amont du bassin de la Marne. Comme nous le savons, l'amont des rivières est très sensible, pour tout ce qui est qualité des eaux et je crois que c'est un symbole que de venir ici cet après midi. Merci à M. le Préfet DESLANDES, Préfet de la

Marne, Préfet de région Champagne-Ardenne, d'être parmi nous, c'est un honneur pour nous, c'est aussi une façon je pense de mesurer l'importance que l'Etat accorde à la défense de l'environnement, de nos milieux aquatiques et à la qualité de l'eau. J'ai aussi à mes côtés M. le Directeur Régional de l'Environnement, M. CARON, que vous ne connaissez peut être pas encore. M. Guy FRADIN, vous le connaissez depuis longtemps, directeur de l'Agence, Daniel YON qui est le Vice-Président de la commission géographique et Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Agence et Mme Marie-Dominique MONBRUN, directeur Vallées de Marne et à laquelle vous avez affaire le plus souvent. Merci à vous tous d'être venus. L'actualité est extrêmement chargée.

Mesdames et messieurs, au moment d'ouvrir cette commission géographique Vallées de Marne, on ne peut éviter de penser que nous ne sommes pas grand chose. Pas grand chose à l'échelle de la planète, et que nos débats, nos tergiversations sont quelque peu dérisoires par rapport au formidable enjeu qui est celui de notre génération. Il faut bien être conscient que des millions d'hommes n'ont pas accès à l'eau sur notre planète, ou boivent une eau de mauvaise qualité, polluée, des populations entières meurent d'un environnement dégradé et les nantis que nous sommes ne font pas toujours les efforts nécessaires ou rechignent à les faire, et nous gaspillons quelquefois nos ressources. Je crois qu'il faut partir de cette méditation pour essayer d'avancer. Nous sommes face au défi de notre temps : assurer la survie des espèces, sauver notre terre pendant qu'il en est encore temps. Vu de satellite, quand on regarde la planète terre, bien sûr, on peut encore dire : "quelle jolie petite planète", en admirant de loin ses reflets bleutés. Si on descend sur la terre et si l'on vient à ras de terre, c'est une autre image qui nous frappe, et celle qui m'a frappé cette semaine, c'est celle que montrait la presse locale marnaise il y a deux jours, où on voyait un ruisseau, celui des Marvis à Vitry-le-François devenu un véritable cloaque à ciel ouvert, mort à toute vie animale et toute vie végétale. Je crois que cette image doit nous interpeller. La terre, l'air, l'eau sont les éléments de notre vie, mais on peut s'inquiéter et se demander si ce ne sont pas les éléments de notre survie aujourd'hui.

Si nous sommes réunis, c'est qu'il est plus que temps que nous retrouvions les manches ensemble pour sauver cette terre, cet air, cette eau. Certes, vous me direz nous n'avons pas attendu ce jour, et notre réflexion en commission géographique s'inscrit depuis le début dans les perspectives tracées par la directive cadre européenne, par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Deux évènements récents viennent nous indiquer avec force la voie à suivre. Je veux parler de la remise du prix Nobel de la paix à Al Gore et au GIEC et à l'échelon plus modeste de la France à la tenue du Grenelle de l'Environnement. Un certain nombre d'entre nous était hier à Châlons pour le Grenelle inter régional présidé par M. le Préfet. La surmédiation qui s'ensuit a le mérite d'attirer l'attention du public le plus large et de sensibiliser la population aux préoccupations qui sont les nôtres, mais nous devons nous même relever ce défi pour que demain nos enfants, nos petits enfants, boivent une eau propre. C'est le sens de l'action engagée dans tous les bassins, nous en sommes à notre petite échelle les relais, et nous devons concourir à la prise de conscience, à l'information et à la formation de tous les citoyens.

Mes chers amis, la première partie de notre réunion, comme nous en avons coutume, fera le point sur l'actualité institutionnelle. M. MERLET nous exposera les conséquences de la loi sur l'eau sur les redevances, les programmes de l'Agence, Mme MONBRUN nous présentera les priorités territoriales pour la période 2007 – 2012. Ensuite nous donnerons la parole à des acteurs locaux à travers quatre témoignages qui auront le mérite de nous montrer que certains n'ont pas attendu pour tracer des voies nouvelles ou pour faire des efforts. Nous entendrons des responsables du département de la Haute-Marne à propos des efforts d'assainissement concrétisés dans le schéma départemental d'assainissement, nous écouterons ensuite la Fédération Régionale Champagne-Ardenne des agriculteurs biologiques qui viendra nous expliquer comment ceux-ci essaient de cultiver autrement. La Chambre d'Agriculture de la Marne nous présentera le plan eau des professionnels agricoles et viticoles et pour terminer sur ces témoignages, Claire NICOLAS, stagiaire de l'agence, nous parlera des SAGE, en particulier des possibilités de SAGE sur la Marne vignoble. Ce sera la fin de notre première partie et nous ouvrirons la discussion à ce moment là. Voyez qu'il y a beaucoup de matière et qu'il y a énormément à dire.

La deuxième partie sera consacrée au projet de SDAGE et au programme de mesures. Nous écouterons M. PEREIRA RAMOS, suivi de M. DARTOUT qui nous présentera le calendrier de consultation du public. Parallèlement, vous nous donnerez votre avis sur la gestion de cette consultation au niveau vallées de Marne.

Je vais passer la parole à D. YON qui va nous rappeler les dernières réunions que nous avons eues sur le sujet, en particulier, celles consacrées à l'agriculture ou à la viticulture pour essayer de faire avancer notre réflexion sur ce dossier. Il vous informera également sur le programme des réunions à venir du comité de bassin et de l'agence.

D. YON :

Merci. Il y a eu un certain nombre de réunions focalisées, en relation avec l'Association des Maires de la Marne. Yves DETRAIGNE a bien voulu coordonner et inviter un certain nombre d'acteurs, en particulier la profession agricole à l'échelle de la Marne pour voir très concrètement, comment on pouvait avancer ensemble. Il y a eu quatre réunions spécifiques avec la profession agri/viticole. Les deux réunions qui nous attendent sont sans doute importantes. Le conseil d'administration et le comité de bassin se réuniront le 25 octobre et se prononceront sur le 9^{ème} programme. Ils prépareront le comité de bassin du 29 novembre qui examinera le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux tel qu'il sera soumis à la consultation du public et à la consultation des assemblées que sont les conseils généraux, les conseils régionaux, les conseils économiques et sociaux régionaux. Ce sont des étapes extrêmement importantes puisqu'elles sont sensées réunir le maximum d'informations venant du terrain qui auraient échappé à la démarche associant un grand nombre d'acteurs.

M. TEISSIER :

Merci. J'ajoute aussi dans le travail qui a été fait depuis la dernière commission géographique une réunion que j'ai provoquée entre les Présidents des départements, membres de l'Entente Marne, de façon à réfléchir sur les contractualisations avec l'agence, au niveau d'une part des départements, de l'Entente Marne en ce qui concerne les rivières et au niveau des contrats territoriaux. C'est une réflexion qui va débiter avant la fin de cette année et qui se prolongera début 2008. M. MERLET, vous avez la parole pour l'actualité du 9^{ème} programme.

M. MERLET :

Merci M. le Président. Comme vous le savez, la loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui a été votée le 30 décembre 2006 a modifié de façon fondamentale tout le système des redevances qui prévalaient depuis maintenant près de 40 ans suite à la loi de 1964 et cela a imposé aux agences de l'eau, et notamment Seine-Normandie, une révision de son 9^{ème} programme d'intervention voté à la fin de l'année 2006 pour la période de 6 ans, de 2007 à 2012.

Je vais rentrer directement dans le vif du sujet sur la révision du 9^{ème} programme, sans rentrer dans le détail des évolutions de la loi compte tenu du timing qui nous est imposé et du nombre de sujets importants qui sont à présenter aujourd'hui. Cette révision du 9^{ème} programme s'est faite dans une concertation extrêmement large, puisqu'il n'y a eu pas moins de six réunions d'instances ou de représentants des instances depuis environ six mois. Une première réunion de la commission des programmes et de la prospective au printemps, suivie d'une réunion du groupe de travail de son président D. JOURDAIN au mois de juin, une première réunion du conseil d'administration et du comité de bassin le 10 juillet, suivie d'un certain nombre de recommandations, d'une seconde réunion du Président JOURDAIN fin août qui a pu travailler sur le plan technique ces recommandations, et une dernière réunion de la commission programmes et de la prospective du Président JOURDAIN le 19 septembre dernier. Ce sont donc les propositions de cette commission qui sont soumises au conseil d'administration lors de sa réunion le 25 octobre, et ensuite à l'avis conforme du comité de bassin pour être entérinées de façon définitive pour les cinq ans à venir.

Les principes retenus par la commission programmes et prospective étaient de maintenir la capacité financière d'intervention de l'agence, telle qu'elle avait été adoptée il y a 7 – 8 mois, du fait qu'il n'y avait aucun élément tangible qui permettait de réviser de façon valable les volumes financiers du programme.

Par ailleurs, un autre principe a été adopté, c'est le maintien du zonage de la redevance pollution. Je rappelle qu'il y a trois zones affectées de coefficients 1, 1,16 et 1,33 en fonction de l'état du milieu, pour simplifier. Comme ce zonage avait déjà été établi pour la période du 9^{ème} programme de façon à être compatible avec la loi, alors en cours d'élaboration, il n'y avait pas de raison de le modifier. De même, le groupe a retenu le maintien du produit global des redevances de façon à peu près identique par catégorie d'usagers.

Toutefois, un certain nombre de points n'ont pu être conservés strictement à l'identique, notamment en ce qui concerne la redevance de pollution et la redevance de prélèvement sur la ressource en eau, principales recettes de l'Agence. La redevance de pollution représente environ 80 % des recettes, la redevance de prélèvements un peu moins des 20 % restant. La commission programmes et prospective a opté pour un transfert de la redevance du prélèvement sur la redevance de pollution, les deux étant assises sur des mètres cubes d'eau, d'une part des mètres cubes d'eau prélevés pour le prélèvement et d'autre part des mètres cubes d'eau distribués pour la pollution, sans aucune incidence sur le prix de l'eau pour l'abonné domestique, ni d'ailleurs aucune incidence globale pour la communauté des redevables des autres usages économiques.

Par ailleurs, la contribution des industriels raccordés est en baisse, du fait que la loi définit une nouvelle assiette, plus faible que l'assiette précédente, liée à l'abattement que l'on doit appliquer et qui correspond à l'efficacité de la station d'épuration collective à laquelle l'industriel est raccordé. Pour résumer, jusqu'à présent les industriels isolés ou raccordés payaient une redevance de pollution sur la pollution rejetée au niveau de l'usine. Dans le cadre de la loi de 2006, ils paient une redevance assise sur la quantité de pollution rejetée au milieu naturel. Donc, pour les industries isolées, en rejet direct au milieu naturel, cela ne change rien. Par contre, pour les industriels raccordés il y a une baisse d'assiette du fait de la prise en compte de l'efficacité de la station d'épuration collective.

Ensuite, la commission programmes et prospective a défini une méthodologie pour la fixation des taux de redevances à appliquer à partir de l'année 2008 puisque le système est complètement refondu avec des assiettes remodelées. Il n'y a aucune traçabilité de taux entre l'ancien système et le nouveau système. Pour résumer, l'ancien système était fondé sur des assiettes journalières, alors que le nouveau système est fondé sur des assiettes annuelles. Vous avez donc des facteurs multiplicatifs entre les deux qui varient entre 200 et 365 pour faire simple.

La définition des taux de redevances de pollution et de collecte domestique était jusqu'à présent intimement liée par un coefficient dit de collecte, elle est maintenant dissociée. Ce sont donc deux redevances distinctes, l'une assise sur les mètres cubes d'eau distribuée pour la pollution, l'autre sur les mètres cubes d'eau soumis à la taxe d'assainissement pour la collecte. Les abonnés non raccordés à un système d'assainissement collectif sont donc en assainissement non collectif et ne seront pas soumis à la nouvelle redevance de collecte.

La commission a retenu un ratio de produit des redevances collecte et pollution dans les mêmes rapports que les aides financières, c'est-à-dire un rapport de 1,5, de façon à conserver un certain équilibre entre recettes et dépenses, ce qui conduit à définir un taux de redevance de collecte très proche du plafond prévu par la loi de 30 centimes d'euros par mètre cube d'eau.

Pour la pollution non domestique, c'est-à-dire pour les industries, la commission a retenu le maintien de la répartition de la contribution de chaque élément polluant, c'est-à-dire MES, DBO, DCO, Azote, Toxique identique à la contribution actuelle dans le code de la loi de 1964 afin que la révision du programme n'induisse pas de perturbations supplémentaires autres que celles imposées par la loi.

La loi a défini également un nouveau paramètre qui est la redevance thermique ou la redevance dite de chaleur, correspondant à la qualité de chaleur rejetée, il s'agit essentiellement des centrales thermiques et nucléaires EDF, ainsi que certaines industries assez énergivores, telles que les raffineries, l'industrie chimique et l'industrie papetière. Donc, pour ces nouveaux paramètres, la commission a proposé une évolution progressive depuis environ le quart du plafond prévu par la loi, avec une augmentation de 20 % par an pour atteindre la moitié du plafond à la fin du programme en 2012.

Pour la salinité, la commission a confirmé sa suppression à compter de 2008 comme prévu au programme, cet élément polluant n'ayant plus d'impact caractérisé de façon majeure à l'échelle du bassin sur le milieu naturel.

En ce qui concerne l'évolution des taux des redevances entre 2008 et 2012, la commission a préconisé de maintenir la même évolution que celle initialement prévue, soit en moyenne 4 % d'augmentation en 2009 et en 2011.

En ce qui concerne les taux sur la redevance de prélèvements, dans le système actuel, les taux pratiqués à Seine-Normandie sur le prélèvement d'eau souterraine sont supérieurs au plafond de la loi, tant pour l'alimentation en eau potable que pour l'industrie. De ce fait, il ne pouvait pas maintenir la recette telle qu'elle était. C'est ce qui explique un transfert du déficit de redevance de prélèvement vers la redevance de pollution à somme globale constante. La commission a donc préconisé le maintien de la différenciation des taux entre prélèvement en eau de nappes et en eau de surface, taux actuellement fortement différenciés sur le bassin Seine-Normandie, dans des ratios qui vont pour l'alimentation en eau potable de l'ordre de 1 à 4 ou 5 pour l'industrie, dans certains cas dans des ratios de 1 à 30 à 1 à 40, de façon à maintenir un signal économique cohérent avec la pression sur le milieu qui est beaucoup plus forte pour les eaux souterraines que pour les eaux de surface d'une façon générale.

Par ailleurs, il y a la suppression de la majoration pour prélèvement en période d'étiage, celle-ci n'apparaissant plus possible dans le cadre de Seine-Normandie compte tenu des contraintes de la loi. Par contre, les zones d'actions renforcées telle que la zone de Champagne est maintenue. Pour mémoire, les zones d'actions renforcées sont des zones dans lesquelles il y a des redevances de prélèvements majorés, en contrepartie de quoi, des aides particulières sont apportées à un certain nombre d'opérations, notamment celles concernant l'érosion. Par ailleurs, la zone d'action renforcée de Caen a été supprimée, celle-ci n'ayant plus d'objet. D'une façon générale, les taux de redevances de prélèvements nouveaux sont fixés au plus proche des taux actuels, dans la limite des plafonds.

En ce qui concerne les évolutions globales de recette du programme de Seine-Normandie, les évolutions sont modestes puisqu'elles sont de l'ordre de + 1 % sur un programme de 4 370 000 000 euros en recettes. Les principaux écarts sont les suivants, pour les collectivités, un transfert de l'ordre de 90 millions d'euros du prélèvement vers la pollution, pour l'industrie, un transfert prélèvement vers pollution de l'ordre de 10 millions d'euros. Pour la pollution et la collecte des industries, une baisse de recettes de 20 millions qui est due à la baisse d'assiette qui inclut une contribution complémentaire de l'ordre de 2 million au titre de la redevance de

chaleur et de l'ordre de 1 million au titre de l'azote oxydée, c'est-à-dire Nitrates, Nitrites. Pour ce qui concerne les redevances dites nouvelles pour l'agence mais qui ne sont que des redevances transférées issues de redevances pré-existantes, telle que la redevance de pollution diffuse représentant le transfert de la TGAP sur les produits phytosanitaires, il y a un transfert de l'ordre de 59 millions d'euros correspondant à la redevance sur les produits phytosanitaires qui sont commercialisés. La redevance pêche est également une redevance pré-existante transférée au profit de l'Agence pour un montant de l'ordre de 7 millions d'euros. Les véritables nouvelles redevances, redevances dites d'obstacles et de stockage sont extrêmement marginales pour Seine-Normandie et procurent une recette supplémentaire d'environ 200 000 euros sur cinq ans. Il faut savoir que ces redevances ont essentiellement été conçues pour des agences comme Rhône Méditerranée Corse, Loire Bretagne et Adour Garonne.

En ce qui concerne les modalités d'aides, la loi permet que toutes les priorités et objectifs du 9^{ème} programme actuel puissent être conservés puisqu'ils avaient déjà été conçus pour être compatibles avec la loi. Des aménagements ont été nécessaires afin de satisfaire à l'article 83 de la loi sur la solidarité envers les communes rurales. Pour mémoire, les communes rurales sont les communes de moins de 2 000 habitants, ou les communautés d'agglomérations de moins de 5 000 habitants et dont la liste est arrêtée par le Préfet de chaque département. La loi impose aux six agences d'apporter sous forme de subventions sur l'assainissement et l'alimentation en eau potable au moins 1 milliard d'euros sur la durée de leur 6^{ème} programme, ce qui fait pour Seine-Normandie 223 millions d'euros sur 6 ans. A partir de là, la commission a réfléchi aux modalités d'aides préférentielles qui pourraient être apportées afin de satisfaire à cette contrainte de la loi. Les principaux travaux financés en milieu rural concernent essentiellement l'assainissement non collectif et l'alimentation en eau potable. C'est donc sur ces deux axes que la commission a décidé de travailler. En ce qui concerne l'assainissement non collectif, le taux actuel voté dans le cadre du programme il y a un an était déjà de 60 %. La commission a proposé de le maintenir en l'état, il n'aurait pas été raisonnable d'aller au-delà. Pour introduire une différenciation entre le milieu rural et le milieu urbain, la commission a proposé de réduire le taux de l'assainissement non collectif en milieu non rural au taux pour l'assainissement collectif, soit 35 à 45 % de subvention selon la zone de redevance pollution dans laquelle est située la commune.

En ce qui concerne l'alimentation en eau potable en milieu rural, qui jusqu'à présent fait l'objet d'aide dans votre secteur sous forme de 30 % de subvention et de 20 % d'avance, la commission a proposé de transformer les 20 % d'avance en 10 % de subvention, ce qui équivaut à attribuer 5 % d'équivalent de subvention supplémentaire. Par ailleurs, la commission a proposé des contrats de partenariat avec les départements qui définiront des enveloppes indicatives sur la base de la population rurale par référence au montant global de 223 millions d'euros, de façon à pouvoir faire des programmations en collaboration avec les départements sur le financement de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement non collectif en milieu rural. Je rappelle que les contrats de partenariats avec les départements existent déjà dans le cadre du 9^{ème} programme.

Les évolutions d'autorisations de programmes sont également modestes puisqu'elles s'élèvent à 25 millions d'euros, soit 0,5 % du programme de 5,2 milliards. Pour ce qui est du financement de la fin du PMPOA2 pollution des élevages qui n'avait pas été intégré dans le 9^{ème} programme

actuellement voté, mais signalé comme devant l'être, il représente un montant de l'ordre de 25 millions d'euros, c'est-à-dire le solde.

La prime des collectivités est en baisse de l'ordre de 35 millions d'euros du fait de la modification de l'assiette définie par la loi, la pollution des industries, 30 millions d'euros d'autorisations de programmes en moins, ce qui correspond à la compensation de la perte de recettes coté redevances, les aides à la dépollution des collectivités et l'alimentation en eau potable étant augmentées respectivement de 23 millions d'euros et 34 millions d'euros, notamment pour permettre de satisfaire au financement du rural tel que prévu par la loi.

Enfin, la contribution à l'ONEMA, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, également nouvel organisme nouvellement créé par la loi, est en augmentation de 8 millions d'euros par rapport à la prévision initiale.

La révision du 9^{ème} programme, tant en recette qu'en dépenses, est en évolution modeste, entre 0,5 % et 1 %, avec des transferts extrêmement faibles limités au maximum à ce qui était imposé par la loi. On a essayé de veiller de ne pas aller au-delà afin de ne pas perturber les équilibres entre les différentes contributions des catégories d'usagers. Je vous remercie de votre attention.

M. TEISSIER :

Merci de cette présentation rapide. Je vous propose d'écouter maintenant Mme MONBRUN sur notre programme prioritaire et puis on s'arrêtera à la fin de l'exposé de Mme MONBRUN et vous pourrez poser des questions sur ces deux premières parties. Merci.

Mme MONBRUN :

Merci M. le Président. Je vais vous présenter les priorités territoriales de l'agence de l'eau pour le bassin versant de la Marne. C'est donc un des quatre grands chantiers pour atteindre le bon état de la qualité de l'eau en 2015. M. MERLET vous a parlé de l'évolution des redevances, c'était le premier chantier, le plan territorial d'actions prioritaires, définir les priorités c'est le deuxième, et ensuite nous évoquerons pendant la réunion à la fois la révision du SDAGE et la consultation du public. Ces priorités sont proposées pour la durée du programme entre 2007 et 2012. Ce qui est prévu également, c'est qu'à mi-parcours, c'est-à-dire fin 2009, une deuxième révision du programme permettra d'intégrer le SDAGE qui sera obligatoire et s'appliquera à partir de 2010. Le travail que je vais vous présenter a été préparé par l'ensemble des équipes de Châlons, à la fois les équipes opérationnelles et les spécialistes techniques sur chacun des thèmes, sous la conduite de M.F. LICKEL, c'est aussi un travail qui s'inscrit dans toutes les concertations que l'on a eues pour évaluer les risques de ne pas atteindre le bon état, c'est-à-dire évaluer la qualité actuelle de l'eau, les pressions qui s'exercent sur cette eau et donc le programme de mesures qui sera annexé au SDAGE.

Ce travail résulte aussi du travail conduit avec les services de l'Etat pour rendre cohérentes l'incitation financière de l'agence et l'incitation régalienne des services de l'Etat. Il est bien entendu que c'est un travail qui paraît peut être un peu conséquent, les documents sont peut être difficiles à lire. S'il y a des points, que vous souhaitez approfondir, soit maintenant, soit par la suite, nous prendrons en compte bien entendu dans le cadre des concertations régulières toutes les évolutions souhaitables.

Vous avez deux documents. Un document général où les actions sont présentées par actions thématiques que je vais expliquer de manière très synthétique et puis des fiches par unité hydrographique qui précisent ces priorités.

Je vais commencer par vous présenter l'ambition de ces priorités, je reviendrai sur les priorités et ensuite sur les moyens envisagés pour les mettre en œuvre. Les ambitions pour les eaux superficielles, les objectifs d'état qui sont proposés dans le cadre du SDAGE, prévoient que sur les 47 masses d'eau superficielles du bassin de la Marne, 45 atteignent le bon état en 2015. Pour 2 qui sont la Traire en Haute-Marne et le Cubry dans le département de la Marne, on propose un objectif différé, c'est-à-dire 2021 compte tenu de la dispersion des pollutions et du travail technique qu'il y a à faire : la Traire pour les industries de traitement de surface et le Cubry pour l'activité viti-vinicole.

Attention, cet objectif est ambitieux. Dans l'état actuel des choses, 33 masses d'eau n'atteignent pas encore le bon état, donc le programme ici prévu vise à contribuer à respecter les délais.

Les services techniques, à la fois de l'agence et des DIREN, travaillent actuellement sur l'état des petits cours d'eau qui ne sont pas comptabilisés ici. Les petits cours d'eau, c'est plus de 140 masses d'eau et là les objectifs sont un peu plus difficiles à atteindre en terme de bon état. On prévoit que les $\frac{2}{3}$ atteignent le bon état globalement et $\frac{1}{3}$ en revanche pour lequel ce sera plus difficile parce que ce sont des petits cours d'eau qui sont touchés par des pollutions dispersées.

Le deuxième objectif ambitieux concerne les eaux souterraines. Les objectifs ont évolué depuis que vous avez eu les documents donc je vous présente les modifications. Sur les quinze masses d'eau souterraines du bassin versant de la Marne, on pense que 7 pourront atteindre le bon état en 2015, c'est essentiellement l'amont du bassin. Il est proposé de manière très ambitieuse que les masses d'eau de la partie centrale, c'est-à-dire la Craie, l'Eocène, l'Ourcq atteignent le bon état en 2021. C'est une date très proche au regard des efforts qui sont à faire pour restaurer ces qualités d'eau souterraine et ces objectifs ambitieux sont fixés pour nous inciter à engager dès maintenant les programmes d'actions. On pense que cela sera beaucoup plus difficile pour la masse d'eau des calcaires de Champigny, le délai d'atteinte des objectifs de bon état est de 2027. Cela signifie qu'il faut commencer maintenant.

Si on regarde thème par thème ces priorités, d'abord l'assainissement des collectivités, ce qui est prévu c'est la mise aux normes réglementaires DERU avant 2010 sur le bassin, donc c'est achever ce qui a déjà été commencé. Par rapport à d'autres secteurs, le bassin de la Marne est plutôt en avance sur la mise aux normes des stations DERU, mais il ne faut pas perdre cette

avance, il faut achever. Parallèlement, il est prévu qu'un travail de fond accompagne cette mise aux normes pour résoudre tous les points de rejet des collectivités ayant un impact sur le milieu et que l'on a identifié. Les points principaux de ces priorités d'assainissement pour les stations d'épuration supérieures à 10 000 HE, sont Vitry, Ay dans la Marne et La Ferté-sous-Jouarre en Seine-et-Marne. Pour Vitry, un échéancier a déjà été validé par M. le Préfet, la signature est en cours par la collectivité, pour AY, le travail va être engagé d'ici la fin de l'année et La Ferté-sous-Jouarre, je n'ai pas de nouvelle précise, mais le travail est en bonne voie. On pense respecter la fin 2007 pour que tous les échéanciers soient signés pour cet objectif DERU. Pour les stations entre 2 000 et 10 000 HE, il existe 22 systèmes prioritaires sur les 35. La conformité concerne à la fois le dimensionnement et le traitement. Aussi bien pour toutes les tailles de stations d'épuration, nous devons penser aussi à la mise en conformité de la collecte, du fonctionnement et de l'auto-surveillance.

Pour les stations de moins de 2 000 HE, 65 systèmes prioritaires et des communes non assainies actuellement mais ayant un impact, représentent 100 collectivités, l'objectif est de traiter 30 % de ces collectivités. Cela signifie que si l'on veut respecter ces priorités et aller vers le bon état, on est contraint à une sélectivité des aides pour aller dans ce sens et pour mobiliser les maîtres d'ouvrage sur ces questions, et ce, en parfaite harmonie avec la mise aux normes réglementaire et donc le travail des services de police de l'eau.

Pour le rejet des activités économiques, il s'agit d'achever le PMPOA dans les années 2007 – 2008, que tout soit mis aux normes. Les actions individuelles des industriels figurent dans le dossier, donc je ne vais pas revenir dessus. En revanche, trois opérations collectives sont importantes à faire avancer, c'est le traitement de surface dans le Bassigny, la gestion des fonderies et des déchets des rejets des fonderies dans le secteur de la Blaise, et bien sûr, la maîtrise des pollutions des centres de pressurage dans le secteur du vignoble. Là, une convention vient d'être signée entre le CIVC et l'agence de l'eau jusqu'en 2012 qui vise 90 % des traitements de ces rejets et 100 % dans les secteurs où il y a un impact majeur sur le milieu. C'est donc un défi à relever pour les années suivantes.

Pour ce qui concerne l'eau potable, la priorité là aussi est la mise en conformité réglementaire avec l'achèvement des DUP jusqu'en 2010 ; c'est l'exécution du plan national santé / environnement, on n'est pas très sûr d'y arriver compte tenu des difficultés des procédures réglementaires. Une autre contrainte réglementaire, c'est d'aider les actions curatives et palliatives pour que l'eau distribuée soit aux normes, donc c'est gérer toutes les mises en demeure formulées par M. le Préfet, principalement dans le département de la Marne, donc cela concerne essentiellement le secteur de Marne Vignoble. Parmi les secteurs du bassin Seine-Normandie, c'est le secteur où on enregistre le plus de demandes pour des usines de traitement d'eau potable ou des interconnexions ou autres solutions. Mais, il y a aussi quelques cas sur Marne Craie, Blaise ou Saulx Ornain.

Une action de fond que nous devons engager dès maintenant, est de travailler sur les territoires prioritaires pour des actions préventives. En effet, ce sont les captages de suffisamment bonne qualité et pas trop altérés qui peuvent être conservés, mais pour lesquels il faut engager des actions sur l'ensemble du bassin d'alimentation de captage et pas seulement sur le périmètre de protection.

Le travail est difficile principalement sur la Craie et sur le Vignoble en raison d'une occupation des sols par des activités agricoles à très fortes valeurs ajoutées. Il y a une concurrence pour la gestion des sols entre la production agricole et la production d'eau potable. Ce qui est envisagé comme priorité c'est de travailler avec les collectivités les plus importantes dans la mesure où elles représentent la majorité de la population concernée et d'avancer également en parallèle, là où il existe un traitement d'eau potable avec les actions préventives. Les outils, c'est bien sûr la maîtrise foncière, c'est-à-dire gérer l'occupation des sols de la manière la plus performante pour la qualité de l'eau, et puis des pratiques agricoles ou des systèmes de cultures respectueux de la qualité de l'eau.

Toujours pour l'eau potable, il n'y a pas de souci majeur de quantité d'alimentation en eau dans le secteur. Il n'empêche que pour quelques collectivités, il faut garantir l'approvisionnement en quantité, rationaliser cette alimentation dans la mesure où l'on dispose de nombreux captages, une optimisation serait d'ailleurs importante. Pour deux bassins versants dans l'unité Marne Craie, la Coole et la Somme-Soude, nous devons travailler sur un outil de gestion collectif de l'eau parce que nous sommes en zone de tension quantitative, donc atteindre le bon état quantitatif de ces masses d'eau, notamment gérer les assecs des rivières qui ne sont pas naturels. Tout un travail a déjà été engagé à l'initiative de la DIREN Champagne-Ardenne pour construire cet outil de gestion collective.

Pour ce qui concerne les milieux aquatiques et humides, la base de l'action prioritaire, c'est de poursuivre les travaux d'entretien et de restauration, largement commencés depuis que l'Entente Marne existe. En plus de cette action de fond, il est proposé en cohérence avec l'atteinte du bon état et de sa composante écologique de la qualité de l'eau, de travailler sur des sites défis correspondant à des secteurs pour lesquels la maîtrise de la qualité physico-chimique de l'eau est suffisante. Les actions prioritaires concernent essentiellement la gestion des berges, appelée également hydromorphologie.

Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage du bassin ont beaucoup travaillé sur des études globales débouchant sur des travaux qui ont l'ambition de permettre d'atteindre le bon état écologique. Alors c'est un domaine où l'ingénierie est encore balbutiante, on ne peut pas se permettre d'engager tout de suite les travaux, mais il n'empêche qu'assurer la continuité écologique et la gestion des berges, la renaturation des cours d'eau, la gestion des fuseaux de mobilité paraît accessible pour que l'on progresse fortement dans cet amont du bassin.

Ce qui est également prévu, c'est la préservation et la restauration des zones humides, passer d'une logique où l'on regarde les projets portés par les collectivités au cas par cas à un projet et une stratégie d'ensemble pour la gestion des zones humides de la vallée. C'est un domaine où il est essentiel de communiquer auprès de tous les acteurs et les collectivités, que cela ne reste pas un domaine de spécialistes, d'initiés, et que réellement les collectivités s'investissent pour porter le sujet.

Pour ce programme ambitieux, il faut bien sûr un accompagnement à la hauteur. Ce sont déjà les moyens financiers de l'agence. On s'aperçoit que le volume financier nécessaire sur le bassin versant de la Marne pour les stations d'épuration baisse du fait du travail déjà engagé, il n'y a

plus de grosses stations d'épuration à mettre aux normes, c'est une somme de petites. En revanche, pour les réseaux d'assainissement, les besoins sont maintenus et nous n'avons chiffré que les priorités, c'est-à-dire la mise aux normes ou ce qui est impactant. Pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable proprement dite, là aussi le volume nécessaire baisse parce qu'il y a eu beaucoup de travaux faits dans les années antérieures. En revanche, la protection de la ressource toute proportion gardée, augmente, puisqu'on passe de 1 à 3 millions, on est dans un secteur où le volume financier nécessaire pour la protection de la ressource est important.

Pour l'agri-viticulture, cela correspond aux aides de la ZAR Champagne dont on a parlé tout à l'heure, c'est l'hydraulique viticole, et pour les rivières également, l'ambition du programme nécessite que l'on puisse disposer de moyens à la hauteur. Pour l'industrie, le volume de travail reste à peu près équivalent à celui des années précédentes.

En dehors des moyens financiers, le dispositif de surveillance des milieux se met en place. Nous vous tiendrons informés régulièrement pour vous présenter les réseaux de surveillance opérationnels, à la fois des nappes et des eaux superficielles, et nous présenterons ces projets aux Conseils Généraux, Conseils Régionaux, aux collectivités importantes qui peuvent avoir un rôle dans ces réseaux opérationnels.

L'effort de recherche est également nécessaire. Je vais revenir sur l'observatoire de la craie, je pense que c'est une opération importante à maintenir.

Ce qui nous préoccupe le plus c'est que la volonté politique et le pilotage de ces actions prioritaires soient là, c'est le travail fait en coordination avec les services de l'Etat, les MISE(s), le Secrétariat Technique Local à l'échelle du bassin, mais aussi les contrats et les SAGE. Les contrats en cours portent sur le secteur des Morins et le secteur Marne Vignoble où il y a une bonne dynamique. On vient de présenter à la commission des aides le contrat de la Brie des Etangs que vous avez préparé, j'ai parlé du contrat signé avec le CIVC et en revanche on a identifié quatre zones cibles qui méritent qu'une contractualisation soit faite, c'est l'amont du bassin de la Haute-Marne, la Saulx et l'Ornain, le vignoble dont on va parler tout à l'heure à propos du SAGE et l'Ourcq. Le SAGE des Morins est en cours. Les priorités ne pourront pas se faire sans un effort de contractualisation. Ce qui est également nécessaire est de renforcer l'assistance technique aux rivières.

M. TEISSIER :

Merci Mme MONBRUN de cet exposé à la fois très dense et concis comme vous savez les faire. Avant de passer la parole à la salle, je voudrais excuser Roland DAVERDON et Jean-Paul ANGER Vice-Présidents du Conseil Régional qui n'ont pas pu se joindre à nous parce qu'ils avaient d'autres obligations, Antoine ALLEMERSCH, Vice-Président du Conseil Général de la Haute-Marne et puis saluer mon ami Yves DETRAIGNE, Sénateur, qui se joint à nous, Jean NOTAT Président de la Chambre Régionale d'Agriculture, Jacky CHARPENTIER, Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la Marne, M. GRANGER, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Marne, Michel BIARD, Maire de Vitry-le-François et Jean-

Louis RIZZOLI, Directeur à l'Institution des Barrages Réservoirs du Bassin Seine, et puis je prie ceux que j'aurais oubliés de bien vouloir m'excuser.

Vous avez la parole.

Michel BROCARD, Maire de Nogent (52), Conseiller Général :

Je ne partage pas le pessimisme de Mme MONBRUN en ce qui concerne la Traire. Cela fait 15 ans que je travaille à la réduction des nuisances industrielles à Nogent et je pense pouvoir dire qu'en ce qui concerne Nogent ville c'est pratiquement réglé. Il reste un problème de pollution industrielle, un village de 300 – 400 habitants en amont de Nogent, avec une petite zone rassemblée au bord de la Traire, donc le bon état écologique à obtenir pour la Traire me paraît assez facile et ce n'est qu'une question de volonté. On devrait pouvoir l'obtenir sans aucune difficulté.

M. TEISSIER :

Merci M. BROCARD. Mme MONBRUN un mot de réponse.

Mme MONBRUN :

Sur la Traire, beaucoup d'actions ont déjà été engagées puisqu'il y a eu un contrat Nogentech passé pour résorber un certain nombre de pollution. En revanche, sur l'état du milieu, les éléments dont nous disposons montrent qu'il reste encore du travail à faire.

G. GIRO, Conseil Général de la Meuse, service Environnement :

Une question sur la redevance. Les communes de moins de 400 habitants vont devoir payer les redevances à partir de 2008, a priori échelonnées dans le temps. Pouvez-vous m'en dire un peu plus ? Les maires n'ont pas du tout percuté sur la nécessité de faire payer éventuellement des redevances à partir du 1^{er} janvier 2008.

Ensuite, les fameux crédits de solidarité urbain / rural. Vous connaissez la position du Conseil Général de la Meuse qui voulait avoir une enveloppe individualisée comme elle a été mise en place par l'Agence de l'eau Rhin-Meuse pour faire des actions plutôt vers l'assainissement collectif. Il devrait y avoir des enveloppes par département. Des actions ont été ciblées, réhabilitation d'assainissement non collectif et un peu plus en matière d'eau potable, je parle pour le département de la Meuse. On ne pourra pas consommer l'enveloppe annuelle les premières années parce que nous n'avons pas de projet présent. Ces pré-enveloppes pourront-elles être décalées d'année en année ou si elles ne sont pas consommées dans l'année, retombent-elles dans le pot commun de l'Agence ? Si tel était le cas, la péréquation avec les départements ruraux ne serait pas trop mise en place.

.../...

Dernière question, le listing des opérations prioritaires, pour la Meuse, on est d'accord avec l'agence de l'eau, par contre quid d'une commune qui voudrait faire des travaux d'assainissement en collectif ou autres et qui n'est pas classée prioritaire. Pourra-t-elle être aidée ? Pas du tout ? Est-ce qu'elle passera après les opérations prioritaires ? J'aimerais avoir votre position là-dessus.

M. TEISSIER :

Merci. M. FRADIN sur les redevances et les enveloppes départementales.

M. FRADIN :

Sur la question des redevances, c'est effectivement prévu par la loi, les communes de 400 habitants désormais paieront la redevance. L'information auprès des maires et de toutes les collectivités maîtres d'ouvrage sera faite dans les semaines qui viennent de façon assez détaillée, afin de permettre aux maires s'ils le souhaitent de répercuter cette information auprès des abonnés.

Sur la question solidarité urbain / rural, la réponse à la question de l'enveloppe est non. La loi dit que 1 milliard d'euros seront destinés dans le cadre de la solidarité urbain / rural, héritière du FNDAE, à des actions d'investissements dans le domaine de l'assainissement et de l'eau potable. Ce milliard porte sur six agences pendant 6 ans. Elle n'en dit pas plus. A ce stade, la répartition qui a été faite entre les bassins, mais qui ne relève pas de la loi, a été au prorata de la population rurale.

Ensuite, la mise en œuvre se traduit très concrètement par des conventions, passées avec les conseils généraux, les départements, et cela, la loi le prévoit. C'est un accord entre deux parties sur la mise en œuvre de cette mécanique. Si vous me dites que le département n'arrivera pas à consommer ou à se mettre en face sur une consommation optimale de cette enveloppe, je pense qu'il est plus intéressant de la décaler à des endroits où l'on pourra la consommer. A la fin du programme, je devrais rendre compte devant le parlement que l'agence Seine-Normandie a bien apporté sa pierre à la réalisation du milliard d'euros. Ce n'est pas une volonté de sanction, c'est simplement de l'opérationnalité. Nous ne demandons pas mieux qu'avec chacun des départements, dans le cadre des conventions, on se mette au travail de façon à consommer l'enveloppe. J'ajoute que ceci va être voté je l'espère par le conseil d'administration la semaine prochaine. Dans la préparation des débats, un certain nombre d'administrateurs ont souhaité aussi qu'il y ait une certaine conditionnalité à la priorité finalement que l'on donnerait à la répartition de ces aides. Encore une fois, elle n'est pas prévue, elle est libre. Il est vrai qu'avec les départements dans lesquels nous pourrions nous engager dans le cadre de convention plus large d'ailleurs que la solidarité urbain / rural sur des travaux facilitant l'atteinte des objectifs du 9^{ème} programme et bien nous serions tentés évidemment de faire des efforts supplémentaires avec ces départements plus qu'avec ceux qui n'en feraient pas. Tout cela est assez relatif et indicatif et dépend des réalités de terrain, des politiques de chacun des départements, etc. Le

milliard d'euros, isolé par le Parlement, n'est pas un milliard d'euros supplémentaire, c'est un milliard d'euros qui représente un précipt sur des programmes qui certes ont été en augmentation mais pas d'une ampleur extraordinaire. Or, nous avons devant nous toujours des objectifs de bon état 2015, au titre de la directive eaux résiduaires urbaines, au titre de la directive eau potable sur les aires d'alimentation de captages qui sont tout à fait fondamentaux. Et sans jeter l'opprobre sur des projets qui sont de deuxième priorité, ceux-ci que je viens de citer sont de première priorité. Notre responsabilité est de s'assurer que nous mettrons bien cela en œuvre. Ce milliard d'euros vient un peu ponctionner les capacités, parce qu'il va nous forcer à financer dans des petites communes au titre de la solidarité qui devient l'objectif n° 1 des projets qui ne seront pas prioritaires au regard des objectifs 9^{ème} programme. Voyez un peu l'équilibre qu'il faut faire et la raison pour laquelle il nous faudra discuter, dialoguer, conventionner pour utiliser au mieux les fonds de l'agence qui, comme vous le savez déjà depuis 3 ans, ne sont pas extensibles mais sont confrontés à une demande qui est bien supérieure à la possibilité.

G. GIRO :

Je retiens qu'on discutera pour bien consommer ces fonds.

M. FRADIN :

Personnellement, je souhaite qu'on puisse conventionner avec tous les départements au-delà du strict thème de la solidarité urbain / rural. Les départements ont des politiques en matière d'eau. On dialoguera sur nos objectifs, nos priorités. On n'est pas obligé d'avoir les mêmes, on comprend très bien que le département et l'agence puissent avoir non pas des divergences de fond, mais des priorités qui soient différentes. Il y en a certainement qui seront communes, donc là on pourra se retrouver et partager ensuite sur ce qui intéresse l'un et l'autre et se compléter. Voilà comment je vois une action possible avec les départements.

G. GIRO :

Et les petites collectivités qui seraient éventuellement partantes pour faire des travaux non prioritaires ?

M. FRADIN :

J'ai répondu à la question tout à l'heure. Une deuxième priorité passe après la première. C'est la règle des priorités.

Dans le cadre de la solidarité urbain / rural, nous prendrons des projets de deuxième priorité pour pouvoir rentrer dans les enveloppes, cela sera possible.

M. GIRO :

Oui mais seulement sur l'assainissement non collectif.

M. FRADIN :

Non, aussi sur l'assainissement collectif, ce sera possible. La solidarité urbain / rural porte d'une part sur des taux préférentiels en matière d'assainissement non collectif et d'alimentation en eau potable, d'autre part aussi sur la possibilité de relever le niveau de priorité sur de l'assainissement collectif.

G. GIRO :

Cela change tout. C'est parfait.

M. FRADIN :

Cela ne veut pas dire que les enveloppes même indicatives sont fabuleuses. Nous devons faire le tri avec les départements. Effectivement, dans le 9^{ème} programme, fatalement un certain nombre de projets dits de deuxième priorité dans des petites communes pourront passer le cap. Il y aura peut être des listes d'attente. Il ne faudra pas se faire d'illusion.

M. TEISSIER :

Je crois que cette précision M. FRADIN est très importante parce que nous avons beaucoup de petites communes rurales qui ont été traumatisées depuis 1 ou 2 ans, en se disant on nous a incité à faire des études et maintenant que nos études sont faites on ne va plus pouvoir réaliser d'assainissement collectif. Vous nous rassurez un peu. Mme MONBRUN, quelques précisions ?

Mme MONBRUN :

Les demandes d'aide que l'on reçoit pour de l'assainissement non collectif, c'est essentiellement sur les secteurs où il y a un contrat. Et dans le cadre de ces contrats, un diagnostic de territoire permet d'identifier et de concerter les priorités. Donc, jusqu'à présent, on n'a pas de demande d'aide d'assainissement non collectif éparpillé sur tout le territoire qui mange toutes les enveloppes. Il me semble que ces questions d'assainissement de petites collectivités, si nous voulons avancer, des contractualisations devraient être engagées de manière à ce que cela soit bien expliqué, que ce soit concerté et que cela ne soit pas réglé dossier par dossier.

M. TEISSIER :

Merci.

Michel OLIVIER, Membre du Comité de Bassin :

Deux aspects. La redevance en ce qui concerne stockage et barrage ne peut-elle pas s'appliquer au Lac du Der et au barrage du département de l'Aube ?

Dans la convention entre l'agence de l'eau et le CIVC, on annonce 90 % de résultats, cela ne me semble pas suffisant. L'Etat qui est responsable de la police de l'eau joue-t-il son rôle dans cette affaire ? J'aimerais bien des précisions.

M. YON :

Avant qu'il y ait une réponse d'apportée concernant le statut des barrages réservoirs par rapport à la redevance nouvelle, je souhaite apporter un complément. J'avais demandé à ce que l'on regarde au plan juridique les conséquences de la loi sur l'eau à propos du statut eaux closes ou non, actuellement eaux closes des réservoirs. Donc si la réponse peut être donnée, si les choses sont claires aujourd'hui, ce serait très bien.

Philippe LUCAS :

Sur le contrat avec le CIVC, aujourd'hui 90 % des effluents sont traités. Le contrat vise à obtenir 95 %, donc aller au-delà des 90 % d'aujourd'hui, avec des zones d'excellence sur lesquelles nous visons 100 % de traitement des effluents.

Daniel QUANTINET, CIVC :

La difficulté aujourd'hui se sont les petits centres de pressurage qui sont hors taxation de l'agence. Par la convention signée entre l'agence et le CIVC, cela permet de toucher ces centres et d'avancer. En fait, le traitement des effluents qui est aujourd'hui de 90 %, l'objectif c'est 95 et plus, mais en nombre de centres, c'est encore important.

Tout à l'heure, j'ai été agréablement surpris, concernant la TGAP phytos. Par contre, aujourd'hui, j'ai un peu de mal dans l'affectation des recettes à retrouver cette TGAP. Je suis content de la somme, mais qu'allez-vous en faire ?

M. GRANGER, DDAF 51 :

Pour répondre à la question comment est organisée la police de l'eau, elle l'est par arrêté préfectoral de décembre 2005. Le service police de l'eau a été créé au sein de la DDAF qui coordonne l'ensemble des actions de police dans le département. Les services de la navigation de la Seine et du Nord Est, ainsi que la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Marne pour le lac du Der et ses affluents ont leur pouvoir de police sur les axes qui traversent la Marne. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'établissement public, maintenant ONEMA, l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, détient dans la Marne 6 gardes de terrain qui sont assermentés comme les agents des services de l'Etat. Cela fait plus d'une dizaine d'agents assermentés qui ont compétence pour dresser procès verbal lorsque la situation le justifie. Mais les services de l'Etat contribuent aussi aux actions structurantes dont il vient d'être question pour améliorer la situation.

M. CHARPENTIER :

Sur la redevance phytos, il n'y a pas de retour.

M. FRADIN :

On est dans un système mutualiste, les recettes de l'Agence rentrent dans le budget de l'Etat et sont ensuite redistribuées en fonction des priorités des programmes votés par le conseil d'administration. Bien entendu, de tout temps, on s'est efforcé de garder des équilibres grossiers entre les versements et les aides, notamment entre grands secteurs, usagers, industriels, agriculteurs. Jusqu'à présent, le monde agricole était largement bénéficiaire par rapport aux versements qu'il faisait et donc là très concrètement il récupère une grande partie, déjà la moitié sur le PMPOA lequel dans le vote du 9^{ème} programme n'était pas financé. Aujourd'hui, on est bien content d'avoir la TGAP parce que cela va nous permettre de financer avec assurance le PMPOA. Cette solidarité de bassin est la règle du fonctionnement. Donc vous ne voyez pas afficher de retour sur les 59 millions d'euros. Mais il y aura un gros effort de fait, puisque c'est l'enjeu maximum sur les milieux naturels et sur les pollutions diffuses.

M. YON :

Et surtout chaque fois que la profession sera à même de s'accorder avec l'Agence sur des opérations coordonnées, qui soient structurées.

M. RIZZOLI :

Par rapport à nos barrages réservoirs, que peut-on dire d'une redevance en période d'étiage ? D'après nos missions, en période d'étiage, on soutient le débit des rivières. On ne stocke pas,

.../...

mais on déstocke. C'est pour cela qu'à la lecture de la LEMA nous ne devrions pas être soumis à redevance.

M. TEISSIER :

Je profite de l'occasion pour vous dire qu'il y a un questionnaire dans le dossier qui vous a été remis en début de réunion, je vous invite bien sûr à y noter vos observations, vos questions. Vous le savez ce ne sont pas des questionnaires qui sont là pour faire bien, ils seront lus, examinés, et s'il y a des questions qui sont posées, les services de l'agence et de la DIREN s'efforceront d'y répondre au mieux.

M. LASSAUZAY :

Par rapport aux redevances, les transferts ressource / pollution ont-ils une incidence pour l'usager lambda en terme de paiement ? Ce que j'ai compris dans la présentation, c'est qu'il y avait des choses par rapport à l'abonné qui n'était pas relié à un assainissement collectif. J'ai cru comprendre qu'ils n'étaient pas soumis à la taxe pollution, cela aura-t-il des incidences par rapport aux types d'assainissement, j'ai besoin personnellement de quelques précisions là-dessus.

Concernant les stations d'épuration des petites communes, j'ai vu dans des annexes la déclinaison par fiche, on manque d'un certain nombre de renseignements sur le fonctionnement, le résultat, etc. Cela va-t-il être amélioré, notamment le fonctionnement de la station, les réseaux et le raccordement des usagers à ces petites stations.

Sur les actions alimentation en eau potable, sur les titres C3, C4, on parle de schéma global d'alimentation, mais je ne le retrouve que dans la partie quantitative. Comment croise-t-on avec le qualitatif qui est présenté avant et avec la gestion de la ressource qui est présentée après ? Là aussi, j'aurai besoin d'un peu plus de précisions pour montrer la cohérence de l'action par rapport notamment à l'alimentation en eau potable.

M. MERLET :

Je vais vous apporter des précisions concernant les redevances. Ces transferts sont de l'ordre d'un peu moins de 2 centimes d'euros du mètre cube. Pour mémoire, les redevances de prélèvement sur l'alimentation en eau potable sont de l'ordre de 6 centimes d'euros, et la redevance de pollution plus collective sur l'eau potable distribuée de 50 à 60 centimes d'euros selon la zone de redevances. Voilà pour la première question.

Pour la seconde question, comme je l'ai indiqué assez rapidement, dans le nouveau système, un abonné à l'eau potable paiera la redevance de pollution même s'il est dans une petite commune de moins de 400 habitants, avec une mise en place progressive par 1/5^{ème} sur 5 ans. Par contre, s'il n'est pas en assainissement collectif, il ne paiera pas la redevance de collecte, il

ne paiera que la part de redevance pollution. A titre indicatif, pour les usagers qui sont dans la zone de redevance pollution zone 1, le taux de la redevance de collecte est égal au taux de la redevance de pollution. Donc, schématiquement, la moitié.

En ce qui concerne le troisième point, l'amélioration du fonctionnement des petites stations d'épuration, en fait, cet axe là existe déjà dans le programme tel qu'il est voté et il n'y a rien de changé, sauf éventuellement l'assainissement non collectif, mais là ce n'est pas les petites stations collectives. C'est toujours le problème du fonctionnement des stations et du fonctionnement de la multitude des petits ouvrages. Comment les suit-on, on essaie de faire le mieux possible, sachant que l'incitation financière côté agence est forcément modeste sur ces stations dont l'enjeu financier est assez faible, même si parfois l'impact local sur le milieu est important, c'est lié au fait que la prime, dans les systèmes tels qu'ils sont développés est strictement proportionnelle à la quantité de pollution éliminée. Selon toute vraisemblance, on s'oriente vers des systèmes où les primes pour épuration ne seraient versées que si les ouvrages sont conformes.

M.D. MONBRUN :

Pour compléter sur le suivi des petites stations d'épuration, pour nous c'est un souci. Pour les départements où il existe un SATESE, les renseignements proviennent à la fois des collectivités et des SATESE, les gardes de l'ONEMA dont a parlé M. GRANGER tout à l'heure nous apportent également des éléments sur l'incidence de ces petites stations sur le milieu naturel, mais le département de la Marne par exemple, on le dit à chaque fois, n'a pas de SATESE, donc cela pénalise les petites collectivités, c'est certain.

Pour ce qui est des schémas d'alimentation en eau potable, dans le document qui présente les priorités, nous ne sommes pas rentrés dans le détail des moyens, des outils pour gérer ces priorités. L'Agence n'est pas maître d'ouvrage de ces schémas, il faut qu'il y ait un porteur de projet. Dans l'état actuel des choses, il existe des schémas d'alimentation en eau potable, relativement anciens dans le département de la Meuse et dans le département de la Haute-Marne. Les responsables sont donc les services des Conseils Généraux et ils pourront en parler mieux que moi. Dans le département de la Marne, il n'existe pas de schéma d'alimentation en eau potable. Ce serait un outil parfaitement utile et nécessaire, encore faut-il un porteur de projet, nous sommes prêts à suivre, il faut effectivement lier le quantitatif et le qualitatif et les choix ne sont pas forcément évidents. Il existe quand même des schémas sectoriels qui apportent des réponses, mais ils sont sectoriels. Lorsqu'il y a des contrats, un travail commence à être fait par les animateurs, de restructuration de l'alimentation en eau potable. Je pense que l'on pourrait faire mieux.

M. TEISSIER :

Nous allons passer aux témoignages et continuer sur le thème de l'assainissement avec la présentation du schéma de la Haute-Marne par M. JACQUEMIN.

M. JACQUEMIN :

Philippe JACQUEMIN, Directeur de l'Environnement et de l'Agriculture au Conseil Général de la Haute-Marne.

M. le Préfet, M. le Parlementaire, Madame et Messieurs les Directeurs bonjour. M. ALLEMERSCH vous avait présenté ses excuses de vive voie hier aux Grenelles pour vous dire ce qu'il en était de son absence d'aujourd'hui.

Je ne vais pas faire un exposé exhaustif puisque vous savez que la Haute-Marne travaille sur le sujet depuis une vingtaine d'années au moins. Je ferai un exposé en trois points pour ne pas alourdir les débats, l'approche qui a été faite au niveau de la Haute-Marne, la conception de la gestion que nous en avons et la démarche opérationnelle qui se décline.

En ce qui concerne l'approche, c'est une approche toujours pragmatique et politique engagée au conseil général dans une politique de l'eau générale et globale. L'approche pragmatique c'est que nous sommes en tête de bassin, les ressources en eau sont faibles, les réservoirs sont peu nombreux, les captages sont par contre eux extrêmement nombreux, on compte à peu près deux captages par commune, et il n'y a que dans un domaine où l'eau est suffisamment rare, il y a également des problèmes d'inondations. C'est pourquoi, le rapprochement avec l'Entente Marne dont on a évoqué tout à l'heure se poursuivra. Les pollutions effectivement sont nombreuses et les agressions dans un milieu diffus et éminemment agricole. Pour mémoire, 3 600 km de rivières en Haute-Marne, autant de têtes de bétail que d'habitants. Donc cela pose des problèmes. C'est cette gestion là qui a été engagée par les Elus il y a une vingtaine d'année sur la maîtrise de l'eau et ses agressions. Il y a 60 % de ces rivières que j'évoquais qui se situe sur le bassin Marne, aujourd'hui découpé en deux. En plus du problème de la Haute-Marne située sur trois grands bassins hydrographiques, aujourd'hui, le département se trouve sur deux vallées en ce qui concerne l'agence de l'eau Seine-Normandie dans un département assez petit en population, mais assez grand en territoire, assez faiblement structuré en terme de moyens, il est difficile de faire toujours entendre sa voix dans les trois instances. Une commission géographique Marne, du côté de Saint-Dizier, appelle une commission géographique à Beaune, appelle une commission géographique à Metz, appelle aussi une commission géographique à Sens. Il est difficile, et pour les Elus et pour les services, de suivre tous les jours cette organisation. Donc on a pensé un temps que les collectivités départementales pouvaient disparaître et se retirer d'un engagement sur l'eau, cela n'a pas été le cas puisque aujourd'hui les départements sont confortés dans leurs rôles de coordination au niveau territorial et leur engagement dans la politique de l'eau s'est en tout cas confirmé en ce qui concerne la Haute-Marne.

La démarche est une démarche de projet comme partout oserais-je dire, comme celle que vous avez développée tout de suite dans le 9^{ème} programme et qui se déclinait antérieurement. Evidemment, ce sont des objectifs à atteindre, ce ne sont certainement pas les mêmes, ce sont ceux qui relèvent d'Elus locaux et d'usagers locaux et avec une stratégie pour y parvenir, donc c'est celle mise en place par les Elus.

L'approche qui nous a été demandée de faire à nos services c'est une conception d'un projet de gestion qui recouvre l'aspect des différentes visions. Nous avons la chance d'être dans un département où les services de l'Etat et des collectivités s'entendent et où les objectifs sont partagés y compris avec les agences de l'eau sur le sujet. Donc la conception qui ressort de ce type d'approche est simple. En 20 ans, vous avez tous sentis l'évolution, tant on était sur la protection de la ressource, on focalisait tous nos efforts sur la ressource, ensuite on a évolué sur les usages avec les agences de l'eau et aujourd'hui on est dans une logique qu'on appelle d'éco-système en fonction des motivations, du rôle que l'on attend de ces éco-systèmes, on y rajoute localement la volonté d'usages des riverains. Un exemple que je prends toujours, il s'agit notamment des effacements d'ouvrages que l'on évoquait tout à l'heure sur la Blaise. Cela peut être compris de manière réductrice en disant que les ouvrages doivent être détruits sur une rivière, or, ces ouvrages viennent d'un passé, d'un patrimoine, cela fait 200 ans qu'ils ont accompagné le développement industriel du territoire, les fonderies et certains usagers pour beaucoup n'aimeraient pas les voir disparaître. Donc il convient de donner tout son sens à cette notion réglementaire de dire on n'efface pas les ouvrages, on essaie d'effacer leurs impacts lorsqu'ils sont négatifs sur le milieu, notamment dans un cas comme celui-ci.

En ce qui concerne la démarche opérationnelle, elle a débuté il y a une dizaine d'année. En 1996 a été réalisé le premier schéma départemental d'assainissement, il y en a eu un autre sur l'eau, sur les déchets, pour montrer que la vision environnementale ne se cantonne pas à cette politique de l'eau qui a servi à partir d'opérations à un état des lieux des rivières, de certains bassins versants géographiques, à déterminer les priorités en terme de pollutions domestiques, industrielles ou agricoles. Ceci a été poursuivi. On ne prétend pas que les enseignements ou les mesures faites sur les rivières haut-marnaises ont valeur au niveau national, elles nous servent à définir une programmation, elles servent aux Elus à se rendre compte de l'évaluation de leur politique et d'ajuster le cas échéant les moyens qu'ils mettent en avant pour traiter les pollutions, qu'elles soient domestiques qui relèvent un peu de leur volonté, qu'elles soient agricoles, on est engagé dans le PMPOA de façon obligatoire et rarement dans le domaine industriel, sauf s'il y a une volonté d'améliorer les industries et leurs traitements, c'est ce qu'évoquait M. BROCARD tout à l'heure en disant que dans la vallée de la Traire des efforts ont été faits dans ce sens là.

En 2000, un point a été fait pour se rendre compte si les priorités de 1996 étaient toujours valables, cela a débouché également sur la création du SATESE qui permet d'accompagner l'action au niveau des communes et puis de faire la déclinaison de ces programmes d'actions dans les différents bassins.

En 2006, on évoque donc ce nouveau schéma d'assainissement qui essaie de partager les visions des services de l'Etat, de l'Agence, les objectifs des usagers en donnant aux conseillers généraux un outil de programmation et d'affirmation d'une politique. Une chose est sûre, c'est que va se confirmer ou s'affiner l'action en terme de points noirs environnementaux, en terme de pollution domestique. Je crois qu'indépendamment du partenariat qui va se mettre en place, l'expérience a montré depuis 3 ans, qu'on était capable, services de l'Etat, du conseil général, agences de l'eau de définir tous les ans les points, les dossiers qui seraient portés en avant et c'est plutôt une réussite en ce qui concerne l'action dans le département de la Haute-Marne, même si cette année cela a été un peu ralenti faute de crédits et si effectivement on déplore la

disparition du FNDAE qui donnait une liberté au département de gestion de crédits. Cela s'alourdit parfois dans certaines règles. M. le Directeur, il faudra penser à être vigilant parce que l'enveloppe de solidarité c'est beaucoup plus simple lorsqu'elle est partagée en accord avec les collectivités sur les dossiers retenus par l'agence que dans le terme du partenariat, mais on y arrivera puisque les objectifs sont les mêmes, mais avec 3 agences, nous aurons trois règles différentes en ce qui concerne la répartition de cette dotation bien évidemment.

Aujourd'hui, on va vers une obligation de moyens et de résultats et je crois que les Elus, les conseillers généraux ont insisté sur le fait que non seulement il y avait l'appui financier, mais il y avait également l'appui d'animation, l'assistance technique. Après le SATESE créé en 2000, a été développé un service pour l'eau potable, un service pour la résorption des déchets, et aussi un service pour assister les rivières. On n'avait pas le droit, la loi sur l'eau a confirmé que les départements pouvaient faire autre chose que simplement s'intéresser à l'expertise des stations d'épuration. C'est pour cela que le troisième appui qui peut être apporté aux collectivités sur le bassin, c'est l'appui législatif, le Président SIDO, rapporteur de la loi au niveau du Sénat a insisté pour que la possibilité offerte à des départements, surtout les départements ruraux, d'amener les collectivités à se doter d'une assistance technique départementale qui peut être apportée par d'autres, mais dans un département avec notre taille, qui aide nos communes rurales à trouver une solution à toutes ces problématiques d'épuration et d'entretien des milieux écologiques. Donc le partenariat avec l'Agence de l'eau est attendu vous le savez par les conseillers généraux, la conférence des présidents de l'Entente l'a confirmé, la méthode a été arrêtée. Tout le monde se félicite de partir vers un partenariat global et non plus thématique, même si c'est un petit peu plus compliqué, c'est beaucoup plus simple et ça ouvre beaucoup plus de lisibilité lorsqu'on raisonne sur 5 ans qu'année après année. J'en ai terminé pour l'exposé. A votre disposition.

M. TEISSIER :

Merci M. JACQUEMIN. Avez-vous des questions à poser ? Pas de question ? Merci. On va passer au deuxième thème. L'agriculture sans phytos est-elle possible ? Je vais appeler M. Julien VAUTRIN de la Fédération Régionale des Agriculteurs biologiques qui va nous amener à réfléchir sur la contribution de l'agriculture biologique à la protection de la ressource.

M. VAUTRIN :

Bonjour à tous. Julien VAUTRIN, chargé de mission notamment à la Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques en Champagne-Ardenne. Je tiens aussi à excuser mon Président qui pour des raisons médicales est absent aujourd'hui.

Je vais vous présenter deux actions concrètes qui ne se passent pas en Champagne-Ardenne mais qui montrent que l'agriculture biologique peut permettre la protection de l'eau et de façon assez probante. Première action, c'est l'exemple de Munich qui a montré des résultats très intéressants. Deuxième action, c'est l'expérience de l'Avesnois, dans le département du Nord, c'est une réflexion qui a débuté en 2004 et qui est en cours de réalisation.

.../...

Munich, le contexte date des années 60 où une évolution assez importante des teneurs en nitrates a fait que les Elus ont voulu essayer d'inverser cette tendance et se sont demandés comment. Le souhait de la ville de Munich et du syndicat d'eau a été de fédérer l'ensemble des acteurs ayant un impact sur le territoire et notamment les associations de producteurs. Ils ont essayé de discuter, se sont mis d'accord sur un programme de protection de la qualité de l'eau. Ils ont convenu de la mise en avant de l'agriculture biologique et de mettre la prévention en premier et développer des moyens pour y arriver. Les moyens mis en place c'est tout d'abord des contrats qui ont été passés entre les agriculteurs et le syndicat d'eau, à hauteur de 500 euros par hectare sur une durée de 18 ans, avec un co-financement de l'Europe, donc à peu près moitié entre financement de l'Europe et du Syndicat. En deuxième point, c'était aussi l'investissement de la ville de Munich pour le développement des débouchés des produits issus de l'agriculture biologique, notamment dans les cantines scolaires et principalement pour écouler le lait des exploitations laitières du secteur. On se rend compte que cet exemple à moyen terme ou à long terme représente une économie pour la collectivité. Ce coût de soutien à l'agriculture biologique présente un centime d'euro par m³, c'est-à-dire 27 fois moins cher que si on avait du mettre une usine de dénitrification sur place.

Cette réflexion a porté ses fruits et a montré des résultats probants. Depuis la mise en place de ce programme, on note une baisse de 43 % des teneurs en nitrates, qui est redescendue de 14 mg à 8 mg.

La deuxième action, c'est l'expérience de l'Avesnois. L'Avesnois est une petite région dans le département du Nord. Dans ce secteur, on avait quelques dépassements des teneurs en nitrates et aussi des pics de produits phytosanitaires à des périodes diverses. Une réflexion a également été menée avec les différents acteurs du territoire et en 2004 le pays de l'Avesnois a inscrit dans sa charte la volonté de développer l'agriculture biologique pour protéger la ressource en eau. Suite à cela, ils ont proposé leur volonté d'un SAGE. La région Nord Pas de Calais a le gros avantage d'avoir pratiquement l'ensemble de son territoire couvert par des SAGE, donc a proposé ce mode à la CLE qui a validé ce choix. Suite à cette validation, l'idée est venue, encore une fois, de construire ensemble un programme d'actions. Ce programme d'actions a réuni l'ensemble des acteurs, le syndicat d'eau, le SIDEN présent sur ce territoire, le Parc Naturel Régional, le GABNOR qui est le groupement régional des agriculteurs biologiques du Nord Pas de Calais, la Chambre d'Agriculture du Nord et j'en oublie certainement encore.

Pour répondre à deux enjeux principaux, protéger efficacement la ressource en eau et créer un cadre d'actions donnant envie aux agriculteurs de s'impliquer, cela voulait dire rendre le rôle qu'avait l'agriculture, c'est-à-dire, être acteur de la protection de la qualité de l'eau que l'on retrouvait au captage. Pour caractériser ce captage, au final, le travail s'est centré sur trois captages regroupant environ 8 communes, 65 exploitations, et à peu près 4 000 hectares de surface agricole. Une particularité, 2/3 des exploitations sont des exploitations laitières.

Le bilan qui peut être porté sur l'action menée depuis plusieurs années c'est qu'ils ont travaillé en duo entre le groupement d'agriculteurs biologiques et la Chambre d'Agriculture. Pour le groupement d'agriculteurs biologiques, l'objectif était de faire 10 diagnostics appelés "performance et protection de l'eau". Qu'entend-on par cela ? C'est faire un diagnostic d'exploitation et simuler des projets où il y a un changement assez profond du système d'exploitation. On pourra noter par exemple le remplacement du maïs par la valorisation de l'herbe, des pratiques assez courantes en agriculture biologique. C'est pour cela que le GABNOR s'est placé comme acteur vis-à-vis de cela. Actuellement, au 1^{er} septembre, ils avaient réalisé 6 diagnostics. Sur les 6, 3 conversions en agriculture biologique pouvaient être envisagées, après un travail assez important et une prise de conscience des agriculteurs sur le territoire. Parallèlement, la Chambre d'Agriculture a réalisé des diagnostics phytos nitrates à l'exploitation pour voir les conditions ponctuelles et faire un diagnostic à la parcelle. La suite du travail, sous réserve de validation des financeurs, la Chambre d'Agriculture et le Groupement d'Agriculture Biologique du Nord Pas de Calais souhaitent accompagner les agriculteurs qui ont été suivis en 2008, leur apporter des améliorations pratiques, ou aller vers un changement de système. C'est aussi une animation du territoire, continuer la dynamique en place, notamment mettre en oeuvre des visites d'exploitation ou réaliser des journées de démonstrations sur un thème bien particulier. Pour l'instant, les résultats semblent assez intéressants, le développement de cette démarche sur d'autres régions du Nord Pas de Calais pourrait être porteur.

En conclusion, je pense que c'est une démarche très intéressante dans la mesure où l'on fédère l'ensemble des acteurs sur un objectif commun, c'est-à-dire la préservation de la qualité de l'eau, c'est un programme qui a été co-construit et co-réalisé.

Enfin, il est important d'avoir une collectivité qui soit moteur et porteur d'un tel projet et là le syndicat d'eau présent, le SIDEN, a joué un rôle très fort.

J'en fini là. Peut être avez-vous des questions ?

M. NOTAT :

Simplement une question par rapport à Munich. J'ai eu la chance il y a quelque temps avec l'Agence d'aller visiter et regarder ce qui s'y était fait. Je crois que le projet d'agriculture biologique avait été abandonné par Munich, en tout cas le marché, la consommation par les collectivités, les scolaires, parce qu'économiquement, ils ne s'y retrouvaient plus et qu'ils avaient contractualisé sur une agriculture conventionnelle avec les agriculteurs par des mesures sur lesquelles ils économisaient beaucoup d'intrants.

M. VAUTRIN :

Il est vrai que toute la démarche mise en place devait donner un élan à une dynamique sur ce territoire. Il faut savoir quand même que sur les 2 000 ha de surface agricole, 1 900 ont été convertis à l'agriculture biologique, ce qui est très important. Evidemment, les contrats

mis en place ne sont plus reconduits de par leur importance financière et par rapport aux débouchés en cantine. C'était aussi pour lancer une dynamique, la filière s'est structurée pour écouler les produits avec d'autres débouchés, des filières longues, etc.

G. VENAULT :

Y a-t-il d'autres exemples en France de cas identiques à celui là ?

M. VAUTRIN :

D'autres démarches assez similaires ont été mises en avant en France alors qu'elles ne portent pas forcément sur le développement de l'agriculture biologique, mais plus sur la contractualisation avec des agriculteurs. On cite souvent le cas de Lons-le-Saunier dans le Jura qui a mis en place des contrats avec des améliorations de pratiques, notamment l'arrêt du maïs et la valorisation de la prairie, et qui a aussi développé la restauration biologique dans les cantines.

On peut aussi citer la ville de Rennes qui a fait de l'acquisition foncière pour mettre en place de l'agriculture respectueuse de la qualité de l'eau. On a aussi la ville de Pontivy en Bretagne qui a fait la même démarche, c'est-à-dire acquérir une centaine d'hectares sur le BAC, et de passer des contrats avec les agriculteurs pour, soit valoriser de la prairie, soit améliorer les pratiques.

C'est vrai qu'il y a pas mal de démarches menées en France, pas souvent connues, mais intéressantes dans la méthodologie employée.

M. LASSAUZAY :

Dans la zone couverte par la commission géographique y aurait-il un projet ou des prémices sur ce type de chose, sachant que par rapport aux nitrates, on n'est quand même pas trop mauvais en terme de pollution. Des collectivités seraient-elles porteuses de tels projets ?

Mme MONBRUN :

Je pense que l'exposé suivant de la profession agricole en parlera aussi. Ce qui est fait en coopération entre l'agence de l'eau et la FRAB c'est le recensement des fermes qui sont en exploitation biologique et qui pourraient par des mécanismes d'arrangements fonciers, d'échanges fonciers, mettre leurs terres en amont des captages. Cela va de soi que l'agriculture biologique, même si elle occupe peu de surface en Champagne-Ardenne, bien placée en amont des captages, pourrait être une solution économique satisfaisante pour contribuer à protéger l'eau.

Ce que l'on souhaite mettre en place, c'est un réseau de fermes de références pour donner envie aux agriculteurs qui pourraient être intéressés et leurs donner des références à la fois techniques et économiques, c'est au stade de l'exploration pour le moment. C'est un point aussi dont on a débattu avec la Chambre d'Agriculture de manière à essayer de trouver des synergies entre les techniciens de la FRAB et les techniciens de la Chambre d'Agriculture pour travailler sur le sujet. Donc la porte est ouverte, mais il faut explorer et aller dans ce sens.

M. TEISSIER :

Merci Mme MONBRUN. A l'initiative d'Yves DETRAIGNE, nous avons fait un petit groupe de travail avec la profession agricole et viticole. Le sujet qui nous préoccupe le plus c'est la protection des captages, il serait intéressant Mme MONBRUN que lors d'une prochaine réunion vous puissiez nous faire le point sur les possibilités sur le bassin Marne. Merci.

David MONNIER de l'ONEMA :

Je voudrais vous faire part d'une expérience qui nous a été présentée au colloque sur la gestion physique des cours d'eau, organisé à Namur en octobre dernier. En effet, l'agriculture bio et l'agriculture raisonnée permettent non seulement de diminuer les intrants et donc d'améliorer la qualité de l'eau, mais également de restaurer l'hydromorphologie des cours d'eau.

http://www.environnement.public.lu/conserv_nature/publications/amenagement_ecologique_mensdorf/Brochure_Mensdorf.pdf

L'administration luxembourgeoise de l'environnement a négocié avec 3 éleveurs la mise en exploitation extensive avec des vaches rustiques (Galloway), des parcelles traversées par la rivière Syre restaurée par un aménagement écologique alors qu'elle coulait dans un lit artificialisé.

Les exploitants économisent sur les bâtiments et les machines agricoles, les coûts de fonctionnement (renonciation à de nombreux travaux tels que drainage, labourage, fertilisation, épandage, fauchage, égalisation, sursemis, etc.) et le travail (moins d'interventions sur le terrain, pas de modification des conditions stationnelles, autosuffisance et autonomie du bétail). Une filière de commercialisation courte est organisée avec des restaurateurs locaux qui bénéficient d'un produit de qualité et d'un parcours touristique lié au cours d'eau et à la zone humide restaurée qui abrite maintenant une faune et une flore variée.

LAURENT FLORIN, Chambre d'Agriculture 02 :

Je voudrais rebondir sur la possibilité d'autres projets à l'échelle du bassin vallées de Marne par rapport à la protection d'un captage. Je suis sur l'animation d'un contrat territorial de la région de Château-Thierry, sur le bassin d'alimentation d'Epoux Bezu. En fait, il va y avoir contractualisation, même rachat de terre à l'échelle de 15 ha d'une parcelle jugée prioritaire juste au dessus du captage par le syndicat d'eau pour mettre la surface en fauche, par l'agriculteur actuel. Le but serait même d'aller plus loin vers une vitrine en agriculture biologique pour développer ces pratiques, tout d'abord pour communiquer vers la collectivité, vers les écoles, et puis aussi pour faire un exemple auprès des agriculteurs du restant du bassin d'alimentation qui fait 2 500 ha.

M. TEISSIER :

Je vois qu'il y a beaucoup d'expériences qui sont menées ici et là. M.D. MONBRUN sur le même sujet.

M.D. MONBRUN :

Effectivement, je n'ai pas cité l'Aisne alors que c'est un département où il y a des expérimentations intéressantes. B. GREFF n'est pas là mais la communauté de communes de la région de Château Thierry, donc sous la présidence de D. JOURDAIN, conduit actuellement une étude sur les circuits courts qui permettent, un peu comme à Munich, que les terres, en agriculture biologique des captages, permettent l'alimentation des cantines scolaires. Cela donne une vision beaucoup plus globale, un peu comme le dit D. MONNIER de cet aspect protection de l'eau, où on s'intéresse à la fois à l'aspect physique de l'emplacement des parcelles à haute performance environnementale, mais également à l'ensemble de la filière. Donc ce sont des expérimentations qui émergent un peu, c'est une voie intéressante.

M. TEISSIER :

Cela me fait penser que j'ai manqué à tous mes devoirs en omettant d'excuser Dominique JOURDAIN, Maire de Château-Thierry et Président de la Commission des Programmes et de la Prospective du Comité de Bassin, et qui a l'habitude d'être un fidèle de nos réunions de commission géographique.

D. YON :

Je voudrais insister sur la dimension politique territoriale qui, me semble-t-il, accompagne nécessairement le cadre dans lequel se situe ce type de démarche. Je tiens à souligner que

.../...

l'expérience de l'Avesnois repose sur le fait qu'il y a un parc naturel régional. Le Président du Parc est aussi vice-Président du Conseil Régional du Nord et surtout, Président de la commission des Programmes et de la Prospective de l'Agence de l'eau Artois-Picardie. Tout cela n'est pas le fait du hasard. Quand on est dans une réflexion de territoire c'est plus facile d'arriver à réunir l'ensemble des acteurs, y compris moduler la part de ce qui peut être uniquement agriculture biologique, éventuellement agriculture sans intrants, en tous cas occupation du sol sans intrants.

Deuxième façade du problème, je me pose la question pour vallées de Marne, sachant qu'un des grands bénéficiaires de l'eau de surface qui coule dans la Marne c'est Paris, l'agglomération parisienne participe-t-elle à protéger du foncier ou à définir des captages éloignés ? On sait quand même que l'agglomération parisienne capte des ressources en eau à distance. Où est la limite entre cela et puis la mutualisation qui est la règle générale à l'échelle du bassin Seine-Normandie. Ce n'est pas très simple. J'imagine que la ville de Paris a des choses à dire.

M. FOURNOL, ville de Paris :

Je trouve effectivement que c'est tout à fait pertinent, cette réflexion me convient personnellement. Je crois qu'il ne faut pas se limiter à Paris, il faut également prendre en compte l'ensemble de l'agglomération parisienne, je pense qu'il faudrait instituer un véritable échange entre les Elus, les autorités municipales, ce n'est pas au travers d'autres intervenants que cela doit se faire. Je pense qu'il faut créer cette relation, cette dynamique, de façon à ce que des actions soient menées sur les bassins d'alimentation des captages. Par ailleurs, il doit y avoir une forte implication du politique parce que c'est au travers de l'écoulement des produits, de la dynamique qu'ils pourront apporter une dynamique suffisamment forte pour justement mener, porter ces différents projets.

Je voudrais en profiter pour ce qui concerne la maîtrise du foncier, dire que je n'aime pas tellement le mot "acquisition" parce que je pense que la "maîtrise de l'usage du foncier" est peut être plus adaptée à "l'acquisition" même et on se limite souvent au périmètre de protection rapproché du captage. Je pense qu'il faudrait un peu déconnecter ce qui est terminologie liée à la DUP du captage, où cela concerne plus des protections ponctuelles et accidentelles, des pollutions diffuses qui elles concernent la totalité du bassin d'alimentation. Donc l'acquisition devrait porter sur l'ensemble du BAC et non pas sur le périmètre rapproché.

M. TEISSIER :

Merci beaucoup pour votre intervention. Je constate avec plaisir que tous les intervenants ici s'écoutent parler, je dis cela parce que j'ai vu d'autres réunions dans lesquelles les gens pensaient plus à s'écharper ou du moins à se critiquer les uns les autres qu'à essayer de construire quelque chose qui permette d'avancer dans le bon sens et je trouve qu'ici notre réunion est particulièrement remarquable parce que tous essaient d'apporter leur pierre en

essayant d'améliorer les choses, d'aller dans le bon sens et je crois qu'on a compris qu'il fallait travailler ensemble et cela me paraît très positif.

M. FRADIN :

Pour rebondir sur la dernière réflexion concernant le foncier puisque cette question a fait débat dans les précédentes réunions, c'est ce terme acquisition qui a fait réagir les propriétaires, notamment les agriculteurs, craignant que l'on intervienne de façon désordonnée sur le marché foncier, les privant d'un certain nombre de terres à leur disposition. Je partage bien cet avis, il s'agit de maîtrise de l'usage des sols, l'acquisition pourra être un outil complémentaire le cas échéant. Un exemple a été cité tout à l'heure où il n'y a pas d'acquisition. Par ailleurs, l'action générale qui va au-delà de cet outil d'acquisition de maîtrise du foncier doit porter sur l'ensemble de l'aire d'alimentation de captage, sachant que l'acquisition peut plus être la solution sur une aire qui serait trop vaste, elle peut intervenir sur des périmètres ou des surfaces plutôt restreintes, ne serait-ce que pour des questions de coût et ce, dans le cadre d'une concertation. Cela ne peut se faire sans l'accord des partenaires. Il ne s'agit pas de venir et d'imposer un certain nombre d'opérations de force qui ne conduiraient d'ailleurs pas au résultat attendu. Nous sommes là-dessus, dans le cadre du 9^{ème} programme, à disposition des acteurs pour apporter une possibilité complémentaire de cette maîtrise d'usage des sols.

Pour revenir au point précédent, beaucoup de choses ont été dites sur le fait que l'agriculture biologique est un des éléments d'usage du sol qui a une vraie performance par rapport à la qualité de l'eau, mais que ce soit agriculture biologique ou agriculture raisonnée, même au-delà du label strict de l'agriculture raisonnée, on voit bien que ce qui fait le succès des démarches c'est tout ce qui a été évoqué : c'est le diagnostic, la démarche collective, la concertation, la filière derrière. Dans la problématique aire d'alimentation de captages nous avons une vraie obligation de résultats, là aussi, à délai très bref si nous ne voulons pas avoir des ennuis comme la région Bretagne récemment.

M. PINÇONNET, DRAF Champagne-Ardenne :

Le bio, tel qu'il nous est présenté donne de sérieux espoirs pour notre périmètre, mais je ne suis pas sûr que les exemples soient transposables en tout ou partie, du moins dans l'immédiat, d'où une solution je dirai un peu progressive. Ne pourrait-on pas imaginer de construire "une banque" de recettes tirée des itinéraires du bio pour les incorporer dans les itinéraires conventionnels. Je sais que cela se fait dans des régions d'élevage, l'Avesnois est une région d'élevage si ma mémoire est bonne.

Mme MONBRUN :

Il me semble que cela va rejoindre la démarche de la profession agricole, donc je pense que cette voie va être explorée en Champagne. Un système biologique est un système entier,

.../...

c'est-à-dire transposer une technique bio dans un système de culture intensive ne nous fera pas obtenir tous les bénéfices d'un système bio. Donc ce n'est pas une question de techniques qui sont seulement juxtaposées, il faut regarder l'ensemble du système de culture. Ce qui est important dans les filières bio, c'est qu'il y a la valeur ajoutée économique, donc les prix ne sont pas les mêmes, cela permet une rentabilisation du système qui n'est pas fondée sur les mêmes équilibres économiques. Les deux voies méritent d'être explorées.

M. NOTAT :

La question de D. PINÇONNET m'amène à dire qu'effectivement, on a toujours intérêt à aller voir un peu ce qui se passe ailleurs, mais tout n'est pas transposable. Ce que je n'ai pas dit dans l'exemple de Munich tout à l'heure c'est que la Chambre d'Agriculture de la Marne était allée dans les années 90 visiter justement ce qui se faisait à Munich et c'est de là qu'est né, dans la Marne, le premier contrat rural de Suippes qui, suite à ce qu'ils avaient vu et regardé là-bas, François MAINSANT et Daniel MAGNAN pour ne pas les citer, étaient revenus inspirés, mais tout n'était pas transposable, et ce n'était pas réalisable en l'état. Néanmoins est quand même né le premier contrat rural dans le département de la Marne. Cela mérite d'aller voir. Puis nous avons buté après sur les problèmes de financement. Et si à Munich ils réussissent c'est parce qu'il y a une contractualisation et chaque mètre cube d'eau amène de la valeur. L'argent reste le nerf de la guerre.

M. TEISSIER :

Voilà une bonne conclusion. Si vous le voulez bien on va passer aux propositions de la Chambre d'Agriculture de la Marne qui a préparé une sorte de plan "eau" après des réunions multiples de concertation.

M. CHARPENTIER :

Bonjour M. le Préfet, M. le Sénateur, Mme la Directrice, MM. Les Directeurs, Bonjour chers amis. C'est vrai que nous allons le présenter en trio. La Marne est un grand département agricole et viticole et chaque filière a préparé son plan "eau". Le monde viticole l'a préparé longtemps avant le monde agricole parce qu'on a commencé à y penser en 2003-2004, il a été approuvé en 2005 par un arrêté interdépartemental. Il va être présenté par Daniel QUANTINET. En début d'année, nous avons travaillé avec l'ensemble des organisations agricoles marnaises pour présenter un plan eau agricole qui était l'équivalent du plan "eau" viticole, une partie de nos mesures va être sûrement reprise dans le Grenelle et c'est une bonne chose. D. QUANTINET va nous présenter ce que l'on avait pensé au CIVC et avec l'inter-profession.

D. QUANTINET :

Bonjour à tous. Un petit rappel historique, c'est pour moi, Christian RENARD et d'autres, 10 ans de plan "eau" au niveau de l'inter-profession. Pourquoi 10 ans de plan "Eau" au niveau de l'inter-profession ? Suite à l'investissement réalisé par le Conseil Général de la Marne dans le Centre de Recherche Agronomique et le déménagement du Laboratoire Municipal de Reims. Celui-ci, suite à l'acquisition de nouveau matériel, est arrivé à analyser les molécules de produits phytosanitaires qui étaient dans l'eau, notamment du captage de Reims. Avant 1997, en dehors de l'Atrazine, nous ne savions pas. Tout le monde, que ce soit les professionnels qui utilisaient des produits homologués, que ce soit l'Etat ou les consommateurs. C'est un rappel important, nous avons aujourd'hui 10 ans de connaissance de la pollution de nos captages au niveau des produits phytosanitaires.

Au niveau du vignoble, nous avons anticipé dès 1997 sur quelle décision ? Le principe de précaution. Le champagne, c'est un produit à image, 200 000 habitants à qui on coupe l'eau parce qu'elle est polluée par des produits phytosanitaires à cause en partie des professionnels du Champagne, même si on peut dire grosso modo que l'on est responsable à 2/3 des problèmes du champ captant de Couraux, on assume nos 2/3. Nous sommes intervenus dès 1997 sur le champ captant de Couraux et avons étendu en 1998 et en 1999 l'ensemble de la région Champagne et l'Aisne, donc Marne, Aisne, Aube, pour les 3 principaux départements, les mesures que nous avons décidées. Cela a conduit au moment de la réflexion sur le référentiel technique agriculture raisonnée à sortir 3 documents. Un document de viticulture raisonnée, un auto-diagnostic d'exploitation et un guide pratique. Nous pouvons aujourd'hui vous présenter un certain nombre de molécules qui sont très impactantes dans les résultats des champs captants, la consommation de produits phytosanitaires sur dix ans d'actions de la profession. Il manque une des molécules très impactantes c'est le terbuméton et son dérivé. Pourquoi ? Parce que le terbuméton et son dérivé en 1998 n'était déjà plus employé, même si on en retrouve encore dans les champs captants. Par contre, les trois autres molécules, on voit bien la chute au niveau de la terbuthylazine et de la simazine, et on voit une remontée du diuron, son usage nous a inquiété et je rebondis sur ce que j'ai entendu hier, notamment au niveau du Grenelle de l'environnement. Nous avons dû intervenir et mettre en place un plan d'actions avec la distribution champenoise, la distribution des produits phytos, et passer un accord pour arrêter la commercialisation du diuron. Nous avons travaillé en confidentialité, ce qui fait que l'on a obtenu cette chute en 2006. Aujourd'hui le diuron vient de perdre son homologation, mais la simazine et la terbuthylazine avaient perdu leurs homologations avant. Ce sont des produits qui aujourd'hui ne sont plus commercialisés. Le diuron, lui, peut rester encore utilisé 6 mois, mais nous avons anticipé des décisions de renouvellement des homologations dans le cadre européen et nous avons gagné quelques années.

Le problème, c'est que ces produits là, notamment avec les champs captants dans la nappe de la craie, on va les voir encore pendant des années. Dans le cadre du programme AQUAL au niveau d'Europol'agro, puisque je suis acteur de ce programme, les modélisations des chercheurs du PIREN Seine sont très pessimistes puisqu'ils nous annoncent des durées de

20 – 30 ans avant que le système ne se nettoie de lui-même dans la mesure où les nappes se vidangent progressivement, soit par pompage, soit par vidange dans les rivières.

On arrive à 2005 avec la signature d'un arrêté interdépartemental et d'une convention d'objectifs. Le premier plan "Eau" ou du moins le deuxième plan "Eau" parce que pour moi le premier plan "Eau" existait en 1998, le deuxième plan "eau" 2005 – 2015, toujours à l'échelle de la Champagne, nous avons des difficultés à travailler au niveau bassin d'alimentation de captages, même si nous mettons la priorité sur ces bassins au niveau du travail des techniciens, il est certain que les mesures, on souhaite les prendre sur l'ensemble de la zone champagne. Donc lancement officiel au moment de l'Assemblée Générale de l'AVC au niveau 2004, signature par 5 Préfets des 5 départements en 2005, l'objectif était de poursuivre la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, notamment les herbicides, orienter le choix des viticulteurs vers des substances actives présentes, moins de risques pour l'environnement, limiter les transferts, améliorer les conditions d'utilisation des produits.

Nous avons aussi signé avec le Préfet de Région à l'époque une convention d'objectifs et de moyens, donc promouvoir le plan "eau" et généraliser 10 mesures prioritaires, ce sont des mesures non pas réglementaires mais volontaires, proposer et coordonner les actions de conseil et développement, favoriser l'implication de la distribution et c'est dans ce cadre que nous allons demander le retrait de la vente du diuron, poursuivre les actions de recherche développement, nous sommes aussi fortement impliqués dans le programme Europol/Agro VINEAL qui travaille là de plus en plus sur la recherche d'élicitation qui est pour moi les produits phytosanitaires je dirai de troisième génération, les premiers étant ceux d'il y a quarante ans qui progressivement perdent leur homologation. L'avenir, aujourd'hui, c'est les défenses naturelles des plantes, c'est ces mécanismes avec des produits qui commencent à arriver sur le marché et qui là ont leur homologation plus bio, et bien sûr gérer des indicateurs de progrès.

Où en sommes-nous actuellement, notamment dans le cadre des discussions sur le SDAGE ? Nous avons fait des propositions lors des réunions que nous avons eues avec l'Agence, sur trois points. Premier point, actualiser le référentiel viticulture raisonnée. Le référentiel a vieilli et de quelle manière a-t-il vieilli ? Beaucoup de points pertinents dans le référentiel sont maintenant dans la réglementation, notamment dans l'arrêté du 12 septembre. Donc nous avons des référentiels aujourd'hui où il n'y a presque plus de volontaires et beaucoup de réglementaire. Nous avons là un travail important de réflexion pour actualiser les référentiels et remettre du volontaire dans les référentiels.

Nos 10 mesures volontaires du plan "eau" qui datent de 5 ans sont presque toutes réglementaires, soit elles sont dans l'arrêté préfectoral de 2005, soit dans l'arrêté ministériel du 12 septembre 2006.

Les mesures sont actuellement en discussion, on avait présenté dans le cadre d'une rencontre avec l'agence des avant-projets. 10 mesures volontaires portent surtout sur l'eau, mais on commence à intégrer aussi la problématique air parce que nous avons l'ambition d'avoir une vision globale sur l'environnement et surtout de ne pas faire de transfert de pollution. Attention aux visions trop restreintes, des bonnes solutions pour l'eau sont peut

être de mauvaises solutions pour l'air et vice versa. La profession a fait son bilan carbone, et tout cela doit se construire progressivement. Pour le moment nous restons sur un référentiel viticulture raisonnée, qui deviendra peut être à terme un référentiel viticulture durable, mais lorsqu'il aura droit d'avoir ce nom, et que ce ne soit pas obligatoirement que de la communication.

Les mesures de l'arrêté préfectoral vont se concentrer sur l'élément prioritaire, la qualité de l'eau, qui est la gestion du sol et la couverture du sol dans les vignes et dans la périphérie des vignes.

Pour répondre un peu au débat sur le bio de tout à l'heure, c'est vrai qu'au niveau viticulture nous avons une démarche aujourd'hui de nous imprégner et de mettre en place progressivement les techniques bio au fur et à mesure que l'on peut prendre cette disposition. On nous parle de tonnage de produits phytosanitaires, si on fait le tonnage des produits phytosanitaires pour un hectare de vignes traité en bio et le tonnage de produits phytosanitaires en vignes pour un hectare traité en viticulture raisonnée, la viticulture raisonnée en tonnage est largement en dessous du bio. Lorsqu'on travaille avec du soufre à 4 kg l'hectare et que l'on fait un antidium à 0,12 l, si on travaille en poids, le bio on n'en fait plus. C'est donc un très mauvais indicateur, tout comme la valeur. Aujourd'hui, traiter avec une molécule de défense naturelle des plantes qui est le premier antidium SDM odium sur le marché, c'est le stéfinia, cela coûte beaucoup plus cher que le soufre. Donc attention aux indicateurs. C'est le dernier message que je souhaitais passer suite à ce que j'ai entendu. Maintenant, je vais laisser la parole à Jean COLLARD pour le plan "eau" agricole. Je vous remercie.

J. COLLARD :

Bonjour à tous. Je me présente, Jean COLLARD. Agriculteur et chargé des questions environnement agricoles à la Chambre d'Agriculture de la Marne. Nous avons, profession agricole marnaise, réfléchi depuis quelques mois à la présentation d'un plan "eau" qui rassemble un certain nombre de mesures volontaires de la profession, que l'on s'est tous promis de faire passer sur le terrain. Je voudrais donc insister sur le tour de table que l'on a rassemblé dans cette réflexion, sous l'égide du conseil de l'agriculture marnaise présidé par Jean NOTAT. L'ensemble des acteurs et des prescripteurs auprès de l'agriculture marnaise ont été rassemblés sur cette réflexion, et dans la Marne, département agricole très diversifié, cela fait du monde, Chambre d'Agriculture, Syndicalisme, mais également les grosses coopératives du département de la Marne, qu'elles soient céréalières, betteravières, comités élevages, institut technique ARVALIS. J'espère que ce plan est correct. Je pense que cela va nous permettre de communiquer et de faire passer le message et les consignes de ce plan "eau" à un maximum d'agriculteurs, et c'est vraiment là notre but.

Je vais être un peu plus technique que Daniel QUANTINET puisqu'on a décidé de 15 mesures dans ce plan "eau" agricole et vais essayer de vous les présenter rapidement. Je m'excuse pour les personnes qui ne sont pas de la partie agricole. Donc 15 mesures que chacun s'engage à communiquer et à prescrire sur le terrain. On a rassemblé ces mesures par

.../...

thème. Sur les actions liées au territoire général ou au territoire particulier, il y a quelque temps, vous aviez bien compris que la profession agricole avait beaucoup de mal à accepter l'idée de territoire sanctuarisé, de BAC. Vous allez voir que dans nos mesures, on a bien déterminé des niveaux d'actions qui ne sont pas les mêmes sur l'ensemble du territoire et sur les BAC prioritaires. Je fais un petit aparté pour dire que ces BAC prioritaires, il y en a un certain nombre qui sont définis mais il n'y en a pas beaucoup. Donc une des premières demandes de la profession serait de demander la détermination de ces BAC à plus grande échelle et aussi la participation des agriculteurs à la délimitation de ces BAC. Il y a des BAC de 200 ha, il y en a de 2 000 ha, donc ce n'est pas toujours facile dans un BAC de 2 000 ha de maîtriser le foncier.

Les mesures. Dans le monde agricole on a déjà un certain nombre de mesures qui nous sont imposées, notamment par la conditionnalité, par la PAC. C'est un point important qu'il ne faut pas négliger. Et là, nous avons ajouté des mesures volontaires, je crois que le monde agricole sera plus réceptif à des mesures volontaires qu'à des mesures imposées. J'en arrive à ces mesures.

D'abord le thème azote. Sur toute la partie supérieure vous avez les mesures sur l'ensemble du territoire et sur la partie inférieure des mesures où le niveau diffère des mesures sur la partie BAC prioritaire. Très rapidement, on va les passer en revue.

Sur la partie azote, la profession s'engage en tenant compte des exceptions agronomiques, il y a des secteurs où ce n'est pas facile d'implanter des CIPAN, couverture automnale des parcelles pour éviter la migration de l'azote en profondeur. C'est vraiment la mesure essentielle qui permet d'éviter la fuite des nitrates dans les nappes, bien plus importante que la réduction des doses. La profession s'engage donc à couvrir 80 % des parcelles dès 2008 sur l'ensemble du territoire en CIPAN. Sur les BAC on va essayer de rechercher 100 % de couverture. Actuellement, ce chiffre est loin d'être atteint, nous obtenons 40 à 50 %. L'engagement est donc important.

Deuxième point sur l'azote, tout groupe homogène de parcelles, avec notamment épandage de toutes matières organiques et pour cultures de printemps devra faire l'objet d'un RSH, reliquat sortie hiver, c'est un moyen important de gérer la fertilisation azotée pour bon nombre de cultures. Sur les BAC, on va demander de systématiser ces RSH ou les outils de raisonnement de la fertilisation, notamment sur céréales avec les outils de pilotage.

Et puis toujours sur l'azote, le point 15, nous allons demander une sécurisation de tous les stockages d'engrais et d'azote liquide, ils sont nombreux dans la Marne à ne pas être sécurisés. Nous visons 2012 pour l'ensemble du territoire, avec une période transitoire, si possible très rapidement dans les bassins d'alimentation de captages, ce qui nécessite une modification du règlement sanitaire départemental.

Les phytos. Toujours même système. Les mesures que nous engageons sur l'ensemble du territoire et en dessous sur les BAC. Sur l'ensemble du territoire, c'est le problème des remplissages des pulvérisateurs où il faut éviter la pollution ponctuelle, aussi importante que la pollution diffuse. Ensuite, vous avez des mesures qui restreignent un peu l'usage de

certaines pratiques phytosanitaires, c'est le cas du point 6, avec l'usage de l'isoproturon sur céréales d'automne qui n'est plus préconisé à partir de maintenant. Cela ne nous paraît pas être fondamental au niveau de l'efficacité, mais par contre, ce genre de produit épandu sans végétation ou avec une végétation faible à l'automne a beaucoup plus de chance de migrer dans les nappes.

Point 7, évidemment, pour tous, c'est la participation aux collectes des bidons vides et des produits non utilisables, mais je crois que sur la Marne nous avons déjà une forte participation et il faut continuer à encourager les personnes à le faire.

Sur les BAC, concernant les phytos, nous avons décidé de mesures qui représentent des efforts importants pour les agriculteurs par rapport aux techniques actuelles, puisque les traitements herbicides qui sont appliqués sur betteraves et maïs sur les BAC prioritaires le seraient en localisé. Donc réduction de moitié des doses herbicides sur ces deux cultures dans les BAC prioritaires. D'autre part, l'utilisation de glyphosate sur des BAC prioritaires serait limitée à une dose homologuée pour une période de trois ans.

Voilà des restrictions que volontairement nous nous appliquons pour les phytos.

Troisième thème, c'est l'agronomie et la biodiversité. Point 9, par groupe homogène de parcelles, une analyse de sol, phosphore, potasse, magnésie, par période de 5 ans, pour mieux gérer les fertilisations. Et puis en 10, en plus des bordures enherbées des cours d'eau, une partie des surfaces devra être consacrée à la mise en place d'éléments du paysage, haies, bosquets, zones apicoles ; c'est une volonté forte que d'aller dans ce sens de la biodiversité.

Point très important, la mesure 8. Nous allons préconiser des systèmes de cultures sur les BAC prioritaires permettant de réduire les intrants, on a mis entre parenthèses BIO, SdCI. Il y a peut être deux façons de réduire les intrants tout en conservant une production agricole dans les BAC prioritaires. Il y a d'une part le BIO que l'on ne rejette pas du tout et, d'autre part la pratique de l'agriculture conventionnelle, en essayant de réduire au maximum les intrants. C'est une démarche et une expérimentation pour l'instant que nous menons sur un certain nombre d'exploitations dans le département appelées SdCI. Nous nous sommes appuyés sur ce qui a été fait dans les fermes pilotes de Picardie et notre but c'est d'emmener un maximum d'agriculteurs dans ces BAC prioritaires avec une agriculture qui reste relativement performante, tout en essayant de baisser au maximum les intrants, notamment les désherbants. Tout à l'heure, nous parlions d'outils et de méthodes que nous pourrions reprendre de l'agriculture biologique, et bien dans ce type de système, nous reprenons effectivement du matériel type herse-étrille pour essayer de mettre en place des méthodes de désherbage alternatives.

Voilà pour l'agronomie et la biodiversité. Au-delà de cela, les OPA, les prescripteurs s'engagent aussi à appliquer un certain nombre de choses. La mesure 11 incitait chaque exploitation agricole à appliquer les bonnes pratiques de gestion et de mise en œuvre des produits phytosanitaires, la 12 préconise l'utilisation des produits phytosanitaires présentant le meilleur profil pour la santé et l'environnement. On commence à avoir quelques idées avec

les services de recherche sur les molécules qui pourraient poser problème et celles qui semblent en poser moins. Nous travaillons à la Chambre d'Agriculture depuis peu en relation avec la plus grosse coopérative céréalière marnaise, Champagne Céréales, pour essayer de développer cette qualification des exploitations qui va peut être devenir certification. L'esprit reste le même et notre objectif est d'encourager un maximum de personnes dans cette voie, sachant qu'arrivé à ce niveau, de gros progrès environnementaux sont faits.

Et puis 14, favoriser les rotations culturales longues et diversifiées, c'est un des problèmes qui pourrait évoluer dans notre région défavorablement compte tenu du contexte actuel sur les matières premières avec des prix de céréales et de colza très à la hausse.

Conclusion de M. le Préfet :

Je suis très heureux que le Grenelle ait précédé d'une journée cette commission géographique. Je tiens à souligner la qualité des débats, la courtoisie des intervenants. Il est temps de réagir. Nous attendons des mesures pratiques, 15 du plan d'eau marnais. Pour ce qui est du phénomène de territoire, nous devons trouver les bonnes mesures territoire par territoire. Pour l'instant, nous sommes au stade de propositions. Bientôt nous atteindrons les actions. Nous devons convenir d'un certain nombre d'indicateurs. L'eau est un bien commun le plus important. Je me félicite de vous voir parler sereinement de problèmes aussi importants, en quelques années, les esprits ont beaucoup bougés.

QUESTIONS :

M. LASSAUZAY :

Je pense qu'il faudrait aller un peu plus loin dans les mesures, c'est déjà un progrès à prendre en compte. Je ne vois pas pourquoi il n'y a qu'une partie sur les BAC prioritaires, cela veut dire que certains n'auraient pas le droit à cela. Je trouve que ce serait par rapport aux BAC dans l'ensemble, sachant que la définition viendra des BAC plutôt d'hydrogéologues qui sont plus spécialisés dans le domaine. Pourquoi ne voulez-vous pas appliquer à l'ensemble des BAC, surtout qu'il n'y a "que quelques mesures dérogatoires par rapport au reste des mesures préconisées".

J. COLLARD :

Pour l'instant c'est une demande de l'agence effectivement. L'agence, la DIREN, ont défini sur le département de la Marne 350 BAC prioritaires et ce sont ces BAC là qu'on nous demande de protéger prioritairement et principalement.

Mme MONBRUN :

Les BAC prioritaires ont été définis conjointement entre les services de la DDASS et de l'agence, ils correspondent aux captages qui ne dépassent pas les normes, donc pour lesquels des actions préventives ont leur justification. Comme on ne peut pas non plus tout faire partout, il s'agit de cibler l'effort, les captages qui sont en bonne qualité, pour le moment on demande aux collectivités d'être vigilantes, mais ne nécessite pas de plan d'actions demandant des moyens d'animation et des moyens techniques, voire de modifications de pratiques agricoles importantes.

M. TEISSIER :

Petite précision. On peut distinguer les captages par leur état actuel. Or, il y en a qui à l'heure actuelle présentent un bon état, et cela depuis un certain nombre d'années et n'évoluent pas. Donc, on fait le pari qu'ils continueront à rester en bon état et à ne pas évoluer. Il y en a qui sont en état convenable par rapport aux normes actuelles, aux 50 mg de nitrates par exemple, mais dont on voit que l'évolution est négative, préoccupante, parce qu'il y a eu une croissance du taux, donc ceux-là vont être considérés comme prioritaires par rapport à ceux qui n'évoluent pas et qui sont bons. Et puis il y a ceux qui sont très mauvais, donc comme nous n'avons pas le moyen de tout faire en même temps et que l'enveloppe de crédits ne le permet pas et bien les services ont fait ce classement qui paraît logique.

D. YON :

Le complément que vient d'apporter J.M. TEISSIER est essentiel. Ces choses étant dites, il y a toujours eu des élus pionniers, des personnes pionnières, et il n'est évidemment pas interdit à un ensemble d'agriculteurs ou à des agriculteurs et à un Maire, un Président de communauté de communes qui ne serait pas en situation d'alerte de faire un montage qui soit un montage intelligent.

M. VALTER :

Votre exposé est extrêmement intéressant et courageux. La question que je me pose néanmoins c'est vis-à-vis de l'ensemble de la profession, comment allez-vous communiquer, entraîner tous ces gens derrière vous. On sait très bien que la communication n'est pas quelque chose de facile, je connais bien la profession agricole puisque je suis maire d'une commune rurale, les résultats seront-ils à la hauteur des espérances.

J. COLLARD :

On n'est pas naïf. Cela ne va pas être facile. Je reviens sur ce que j'ai dit au début, ce plan a été réfléchi avec l'ensemble des organisations professionnelles, des organismes ayant des services agronomiques qui ont des prescripteurs, des techniciens, et je pense que chacun de ces organismes, en réfléchissant à ce plan, en le validant, en le signant, s'engagent effectivement à en faire la communication et les prescriptions. Voilà ce à quoi chacun s'engage. Maintenant, je sais bien qu'on ne fera pas passer forcément 100 % des personnes dans ces méthodes là immédiatement, chacun va y aller de sa meilleure volonté possible.

Je reviens sur la partie volontaire et la partie obligatoire. Je crois que dans notre zone agricole, et je pense que c'est assez général, les gens sont plus facilement prêts et cela a été dit aussi par M. FRADIN tout à l'heure, à mettre en place des mesures volontaires qu'on leur préconise plutôt qu'à mettre en place des choses obligatoires sur lesquelles ils renâclent toujours un peu, on le voit avec les questions de conditionnalités de la PAC.

P. FERTE, apiculteur en bio :

C'est très intéressant ce que vous venez de dire. Effectivement, il faut que ce soit volontaire. La Chambre d'Agriculture est un organisme qui a pour vocation la projection, l'orientation de la politique agricole pour les années à venir dans le département, et je trouve que vos propositions sont un peu fébriles et m'étonne étant donné l'importance de l'enjeu de l'objectif de résultat pour la qualité de l'eau que vous n'avez pas retenu comme proposition de promouvoir l'agriculture biologique alors qu'on vient de nous exposer que c'est l'outil le plus performant pour protéger l'eau. Alors je vous demande simplement la question : pourquoi ?

J. COLLARD :

Je n'en disconviens pas que ce soit l'outil le plus performant.

P. FERTE :

Je voudrais savoir pourquoi vous ne faites pas la promotion et vous ne l'avez pas retenue.

J. COLLARD :

Dans une des mesures, on retient de préconiser sur les BAC des méthodes qui réduisent les intrants au maximum, donc cela peut être comme je l'ai dit une agriculture conventionnelle qui réduit au maximum ses intrants, ou cela peut être l'agriculture bio. Je n'ai pas insisté dessus parce que mon prédécesseur l'a expliqué tout à l'heure, cela a été repris par

.../...

M.D. MONBRUN. La semaine dernière, la Chambre d'Agriculture, l'agence de l'eau et la FRAB ont effectivement discuté une matinée ensemble pour voir comment coopérer pour promouvoir ce type d'agriculture. Notre région est très céréalière et industrielle, elle est peut être un peu moins que d'autres régions sensible à l'agriculture biologique, pour des questions économiques, etc. Quand on veut promouvoir l'agriculture biologique chez nous, en zone de craie, il est sûr que nous n'avons pas beaucoup d'amateurs. Nous n'avons pas dit que ce n'était pas de notre volonté que de le développer et que de laisser la place à l'agriculture biologique, simplement, ce n'est pas simple dans une région comme la nôtre.

M. FERTE :

Il me semble que c'est quand même une volonté politique et cela aurait été intéressant de la mettre au moins dans une de vos conditions.

J. COLLARD :

C'est mis. Quand on trouve des opportunités et que l'on peut les mettre en bassin d'alimentation de captage, on est tout à fait partant. Maintenant, il faut les trouver. Ce n'est pas facile chez nous.

M. FERTE :

J'en suis bien conscient puisque je travaille avec les abeilles. Je trouve que la Chambre n'est pas dans son rôle politique qui devrait plus orienter comme une solution l'agriculture biologique.

J. VAUTRIN :

Par rapport au discours de M. QUANTINET, notamment sur l'utilisation du cuivre et du soufre en agriculture biologique, je voudrais rappeler que le cahier des charges encadre l'utilisation, on peut utiliser au maximum 6 kg de cuivre/an en agriculture biologique et il faut savoir que le cuivre et le soufre ne sont pratiquement pas utilisés en agriculture et en viticulture, le soufre l'est moins dans la mesure où l'on trouve surtout des problèmes de mildiou plutôt que de l'oïdium. Nous avons aussi des efforts à faire. Le cuivre peut être un problème et nous souhaitons aussi de notre côté faire un recensement des pratiques et aller vers la recherche de techniques alternatives à l'emploi du cuivre pour justement régler ce souci là.

D. YON :

Question complémentaire qui s'adressera d'ailleurs à M. QUANTINET. Tout à l'heure, nous avons eu une intervention de M. le Maire de NOGENT-EN-BASSIGNY qui indiquait que sur la Traire il était plus optimiste que les prévisions de l'agence. Par rapport aux engagements de la profession viti-vini, je reste très interrogatif sur le Cubry, pourquoi est-ce une échéance qui ne pourrait être atteinte. Cela me chagrine beaucoup, je pense que quelques éléments précisant cette situation me rassureraient un peu.

M. QUANTINET :

Pour revenir sur le Cubry, je ne connais pas bien le dossier, a priori c'est surtout la période des vendanges d'après ce que je crois comprendre, il faudrait me le confirmer, et c'est surtout beaucoup de petits pressoirs et peut être des stations d'assainissement qui n'ont pas été mises aux normes.

M. YON :

Je tiens à insister sur ce sujet, une carte du vignoble telle qu'on la voit avec le Cubry qui en 2015 resterait une tâche, ce n'est quand même pas très évident à vivre.

M. QUANTINET :

Si vraiment il y a un souci sur le Cubry, je suis prêt à m'engager devant vous à regarder ce point précis et identifier où est le problème. Il me semble que c'est un problème d'effluents vinicoles, surtout en période de vendanges, mais à vérifier. De mémoire, c'est un petit ruisseau où il y a très peu de débit d'eau et beaucoup de rejets de petits pressoirs qui font que cela fait une grosse masse avec un problème de manque d'oxygène le lendemain des vendanges.

Concernant l'agriculture biologique, la Chambre d'Agriculture a engagé financièrement, pour 3 ans, un programme de recherche avec un des laboratoires de l'URCA, de l'Université de Reims. Le cuivre, le soufre, pour moi ce sont des fongicides dépassés, nous avons des sols aujourd'hui avec 300 mg de cuivre, il faut trouver d'autres solutions.

Le soufre c'est un toxique notamment vis-à-vis d'un certain nombre d'auxiliaires. Pour ceux qui connaissent les acariens, nous avons un prédateur d'acarien, le typhlodrome, et les typhlodromes réagissent mal au soufre. Nous avons des parcelles comparées au niveau français entre agriculture biologique et viticulture raisonnée et les insectes prédateurs vivent beaucoup mieux en agriculture raisonnée qu'en viticulture biologique. Donc, nous devons trouver d'autres solutions dans le cadre du bio. Oui au bio, oui aux nouvelles technologies, il y a un effort énorme à faire dans la recherche dans cette nouvelle technique, nous disposons

maintenant du génome de la vigne, il y a un programme avec l'INRA qui est en cours, cela va peut être mettre 5 ans, bien qu'il va peut être y avoir des molécules qui vont arriver sur le marché avant, il y a une révolution technologique qui est en train de se faire mais on a besoin encore d'un peu de temps pour que cette révolution arrive sur le terrain.

Claire NICOLAS, stagiaire AESN :

Merci. Bonjour à tous. Je vais vous présenter les principales conclusions du stage que j'ai effectué d'avril à septembre 2007 à la direction vallées de Marne de l'agence Seine-Normandie. Mon travail portait sur les conditions et les moyens pour la mise en place d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur l'unité hydrographique Marne Vignoble. Les objectifs de mon stage étaient d'abord d'identifier les freins et les intérêts d'une démarche de schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur l'unité hydrographique Marne Vignoble, c'est-à-dire se poser trois questions : celle de la pertinence de la mise en place d'un SAGE, est-ce que la situation actuelle justifie la mise en place d'une gestion collective et concertée de la ressource en eau, la question de la faisabilité, est-ce que les acteurs de la gestion de l'eau sont prêts à coopérer dans une telle démarche et la question des conditions, en fait des modalités d'organisation à privilégier pour optimiser la gestion de l'eau sur le périmètre.

Il y avait aussi des objectifs indirects qui étaient de participer au renforcement de l'information sur le thème de la gestion collective de l'eau sur le secteur Marne Vignoble, de consolider l'animation transversale sur l'unité hydrographique, en particulier à l'intérieur de l'agence, et d'apporter des connaissances à l'agence de l'eau sur les acteurs de terrain, par exemple le monde associatif.

Quelques précisions sur l'outil SAGE que vous ne connaissez peut-être pas tous. Il s'agit des schémas d'aménagement et de gestion des eaux qui sont des dispositifs de gestion collective et concertée de l'eau qui ont été institués par la loi sur l'eau de 92 et adaptés par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques en 2006, et qui disposent d'une portée juridique supérieure à celle d'autres outils comme les contrats par exemple. En fait le SAGE est composé de deux documents, le plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource avec lequel les décisions administratives dans le domaine de l'eau et les documents d'urbanisme doivent être mis en compatibilité et le règlement qui est opposable au tiers. C'est donc une portée juridique qui n'est vraiment pas négligeable.

Les enjeux du territoire, je pense que vous les connaissez au moins aussi bien que moi. Sur le territoire, on a la vallée de la Marne et les vallées des affluents, avec des transferts d'eau et éventuellement de polluants depuis le haut des coteaux vers les cours d'eau et des pressions exercées par différentes activités, la viticulture, l'agriculture et aussi la présence des agglomérations. Finalement, les enjeux sont très forts en terme de sécurisation de la ressource en eau potable, de traitement des effluents aussi bien domestiques qu'industriels, ceux des pressoirs notamment, et en terme de protection des milieux naturels, sachant qu'il y a un très dense réseau hydrographique sur l'unité.

Ce que l'on peut retenir aussi en terme administratif, politique du territoire, c'est qu'il y a une intercommunalité très développée, avec beaucoup de communautés de communes et de syndicats intercommunaux qui interviennent notamment dans la gestion de l'eau. On a des initiatives thématiques, tel le traitement des effluents vinicoles dans le cadre du contrat entre l'agence et le CIVC, les actions de la profession viticole avec le référentiel viticulture raisonnée, le plan "eau" et l'arrêté interdépartemental, des actions aussi en matière d'hydraulique des coteaux, notamment dans la Marne les associations syndicales autorisées, et puis des actions dans le domaine des rivières avec la présence de l'Entente Marne. Il y a aussi des actions locales, mais plurithématiques, comme les contrats globaux pour l'eau. Les contrats qui sont présents sur l'unité Marne Vignoble sont au nombre de quatre. Trois sur l'Aisne et un sur la Marne qui sont à des stades d'avancement différents, mais qui sont globalement côte à côte, donc cela constitue déjà des dynamiques qui associent différentes catégories d'acteurs et qui permettent déjà une action forte pour l'eau sur le territoire. Ce qui existe aussi sur le territoire c'est des structures un peu plus généralistes d'animation pour l'aménagement du territoire, notamment les Pays et le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims.

Je vais vous présenter les principaux résultats des 35 entretiens que j'ai effectués. Ils se répartissent de la manière suivante : j'ai rencontré à peu près 20 représentants de collectivités, 13 usagers et 2 administrations. J'ai pu faire ressortir de ces entretiens des besoins et des attentes de la part des acteurs et aussi de la part du territoire, notamment un besoin d'action rapide pour ce qui concerne l'alimentation en eau potable, la problématique des pressoirs, du fait de l'urgence de certains enjeux, notamment pour l'eau potable et puis du fait des délais prescrits par la directive cadre européenne sur l'eau. Si on a l'objectif du bon état en 2015, il faut agir rapidement. Ce qui est ressorti aussi c'est que les enjeux qui étaient jugés importants, prioritaires et urgents par les acteurs, c'est beaucoup d'enjeux très locaux, liés soit à des activités très locales sur le territoire, notamment l'activité viticole et vinicole, mais aussi à des particularités du territoire, telle que la présence de la Marne. On peut se dire que c'est pertinent dans ces cas là de mettre en place une gestion locale qui soit adaptée à cette problématique très spécifique. Ce qui est ressorti aussi c'est un besoin d'information objective et de transparence, d'une part pour justifier, faire accepter les priorités et les zonages, notamment les bassins d'alimentation de captage, un besoin d'information objective sur les outils de gestion de l'eau qui sont globalement assez mal connus des acteurs, et un besoin d'information sur les actions en cours et sur leurs résultats.

Toujours sur les besoins et les attentes, il existe un fort besoin d'échanges, de partage entre les acteurs qui se connaissent assez mal. Il persiste beaucoup de préjugés entre les acteurs vis-à-vis des uns des autres. Ils n'ont pas tous la même vision de l'eau et il semble nécessaire d'élaborer en commun une vision globale de l'eau.

Il y a aussi un souhait très fort du concret et de l'efficacité. Il y a des structures et des initiatives qui existent et il s'agirait de simplifier l'existant, de le rationaliser, de le mettre en cohérence et d'exploiter les dynamiques, les relais et les complémentarités qui existent entre les acteurs, leur niveau d'actions, par exemple, il y a des relais locaux qui ne sont peut être pas assez exploités pour l'instant.

J'ai aussi pu au terme des entretiens dégager 4 attitudes et des grandes attentes vis-à-vis d'un SAGE, donc des personnes qui m'ont dit explicitement non, qui ne voient pas l'intérêt d'une démarche de SAGE et qui estiment que c'est un outil lourd, peu opérationnel. La profession viticole était plutôt dans cette catégorie. Des oui de principe, donc ce sont des gens qui ne sont pas contre l'idée d'un SAGE mais qui souhaiteraient surtout la mise en place d'un SAGE dans sa dimension de concertation. Si un SAGE est une vraie démarche de concertation pourquoi pas. Des oui très motivés, des gens qui estiment que c'est intéressant, même souhaitable, de mettre en place une démarche de SAGE, éventuellement pour sa force juridique et qui seraient des bons soutiens si un SAGE démarrait, et puis des personnes convaincues et qui sont prêtes à s'engager, qui seraient des moteurs pour la mise en place d'un SAGE et il s'agit d'élus puisqu'un SAGE se met en place à l'initiative d'élus, notamment M. JOURDAIN.

Les attentes vis-à-vis d'un SAGE de la part de tous les acteurs c'est d'optimiser, clarifier et simplifier la gestion de l'eau, que ce soit un outil de terrain et de dialogue, pas un outil qui vienne de l'extérieur, qui réglemente localement, notamment consolider les résultats des actions entreprises dans le cadre de contrats et qu'il soit mis en place sur un territoire adapté. Cela suppose donc un ajustement des limites de l'unité hydrographique présentée tout à l'heure.

On peut se demander comment avancer pour un SAGE à moyen terme. Il semble nécessaire d'informer et de motiver les acteurs, de structurer le travail à la base sur le terrain, au sein de l'unité hydrographique. Par exemple, on organise le travail au sein de groupes de travail thématiques ou géographiques. Associer de manière efficace et constructive la société civile et aller vers une réglementation acceptée et concertée finalement, notamment sur les domaines des rejets, de l'hydraulique et de la protection des captages. Donc il y a des pistes que l'on peut exploiter, s'appuyer sur l'existant, notamment sur les actions plurithématiques menées dans le cadre des contrats et puis des pays qui sont des bonnes structures relais. Dans ce cadre, l'agence a un rôle, c'est d'aider les acteurs à se structurer, les aider à agir, à faire, mais pas de faire à leur place. Ce qu'il ne faut pas oublier au final, c'est qu'un SAGE est une forme de réglementation acceptée et élaborée dans la concertation, c'est aussi un outil qui permettrait de prouver la bonne foi des acteurs et leur engagement pour le bon état, notamment vis-à-vis de l'union européenne, a priori, quand on agit collectivement, le poids et la représentativité sont plus forts et un SAGE cela se fait avec toutes les catégories d'acteurs, même si c'est les collectivités donc les élus qui portent, il ne s'agit pas qu'il y ait une catégorie d'acteurs qui soit vraiment en retrait.

Merci de votre attention.

M. TEISSIER :

C'était clair, rapide, bien structuré et je crois que votre exposé pose les questions qu'on se pose tous. Je disais en aparté on a très peu de SAGE terminés sur le bassin Seine-Normandie, beaucoup d'acteurs locaux ont des réticences vis-à-vis des SAGE et ne souhaitent pas se lancer dans l'aventure et on voit un certain nombre de SAGE qui traînent.

Je voudrais bien entendre les réactions de la salle, vos sentiments sur le sujet, savoir si les uns sont prêts, les autres non.

M. CHARPENTIER :

Je comprends que pour l'agence de l'eau, développer un SAGE c'est très bien, mais je développe aussi la partie viticole, il y a une appellation, une INAO, on peut très bien mettre dans l'argumentation de l'INAO des parties environnementales, on irait beaucoup plus vite qu'un SAGE. Un SAGE, il faut d'abord adopter le SDAGE, ensuite faire une étude, et le délai de création d'un SAGE est de 5 ans. Vous savez qu'on peut être beaucoup plus réactif et travailler en concertation sans SAGE. Qu'est-ce qui compte dans la vie ? C'est bien des réactions, c'est d'être positif et d'avoir des résultats. On peut travailler auprès de l'interprofession, auprès de l'INAO en ayant des mesures beaucoup plus rapides que la création d'un SAGE très lourd à mettre en œuvre, qui coûte un suivi.

M. FRADIN :

Sur cette remarque à propos de l'INAO, à ma connaissance aujourd'hui, cela n'est pas possible. Effectivement, dans le Grenelle de l'environnement, j'ai essayé d'être le relais de cette mesure qui tend à modifier le droit actuel et à tordre le bras d'une partie du ministère de l'Agriculture puisque les professionnels sont d'accords, pas la totalité. C'est quelque chose qui pourrait sortir et c'est un point tout à fait important, mais cela ne remet pas en jeu, me semble-t-il, une démarche SAGE. Il y a des endroits où cette démarche, surtout dans les endroits couverts par une démarche AOC avec intégration de mesures environnementales, pourrait se faire rapidement. Cela ne me semble pas une raison suffisante pour remettre en cause la nature et le bien fondé d'un SAGE.

M. CHARPENTIER :

Le seul problème c'est que si c'est une mesure de l'INAO, elle va s'appliquer sur l'ensemble des 33 000 ha champenois, ce qui sera beaucoup plus profitable que les 1 000 ha contrôlés dans cette mesure là.

M. FRADIN :

Tout à fait. Encore une fois, si véritablement du Grenelle on sort cette possibilité, on aura fait un grand pas.

M.D. MONBRUN :

Je voudrais intervenir parce que C. NICOLAS a restitué son stage devant les personnes qu'elle a interrogées. Ce qui m'a frappé, et puis cela nous revient aussi par tout ce que l'on voit sur le terrain, c'est l'attente des collectivités que la profession viticole s'implique dans la gestion locale de l'eau. Si on construit un contrat sur le Cubry, ce ne sera pas sans la profession agri-viticole, et ce que peut faire l'INAO c'est bien, c'est sans doute très efficace, mais cela ne remplacera pas une action locale concertée et les acteurs, je parle des collectivités, mais c'est aussi le milieu associatif ou les autres, ont une attente très forte vis-à-vis de la profession agri-viticole territoire par territoire. Je me permets de le dire parce qu'on l'a constaté ensemble.

D. YON :

Je tiens à confirmer cette affirmation. C'est très louable de la part de la profession de viser un raisonnement en filière, c'est très bien si vous arrivez en tant que moteur à cette échelle là, tout le monde s'en félicitera. Il ne faudrait surtout pas que cela soit compris par l'ensemble de nos citoyens et en particulier par les élus comme une décision unilatérale de la profession. C'est un territoire qui est certes très marqué par le vignoble, mais il y a les collectivités, des stations d'épuration, il y a aussi des petites unités industrielles, des problèmes d'inondations dans la plaine d'Ay par exemple, tout un ensemble de facettes qui ne peuvent être traitées qu'au travers d'une approche territoriale. Vous insistez sur la lourdeur du montage d'un SAGE, nous sommes, les uns les autres à même de savoir que c'est un exercice extrêmement lourd et peut être qu'une autre solution territoriale est possible. Ce que vous suggérez concerne 33 000 ha, un paysage et une activité, c'est une vision qui n'est pas réductrice mais une facette d'un ensemble.

M. QUANTINET :

Une réaction sur le SAGE. Je fais partie de la CLE du SAGE Vesle Aisne Suipe. Après avoir participé à la dernière réunion, je suis revenu vraiment très déçu et sceptique sur le SAGE et sur son avenir. C'est un territoire vraiment trop grand pour de l'opérationnel et c'est une couche supplémentaire et un étage supplémentaire dans la fusée. J'ai l'impression que par rapport au contrat de pays ou peut être au contrat global sur lesquels on a travaillé, on était beaucoup plus opérationnel que le SAGE. Pour moi, c'est trop grand. On a déjà eu du mal dans le cadre des contrats de pays à faire du bon travail, et je fais partie du comité de pilotage. Dans un SAGE, on en était arrivé à discuter de 4 € pour savoir qui allait payer l'animatrice, et on a passé moitié de la réunion là-dessus. Je suis sorti et me suis dit que suis-je venu faire là et qu'est-ce que j'ai perdu mon temps !

.../...

M. TEISSIER :

Merci de ce témoignage. Je crois qu'il va falloir continuer à réfléchir sur les freins évoqués par les uns et les autres en ce qui concerne la mise en place de SAGE. Il y a là un outil, qui est fort peu ou fort mal utilisé et puis on voit tout le monde se braquer contre les SAGE alors qu'il s'agit peut être d'un problème d'animation sur le terrain, de gouvernance, et c'est vrai qu'il ne faut pas lasser les gens et les désespérer. Si vous le voulez bien, on va demander à M. PEREIRA RAMOS d'aller très vite pour nous présenter l'état d'avancement du SDAGE et après, on passera à notre calendrier de consultation du public.

M. PEREIRA RAMOS :

Merci M. le Président. Effectivement, je vais essayer de faire un choix judicieux de mes transparents pour être le plus court possible. Donc, je vous propose de faire un point d'avancement et de délivrer les principaux messages concernant les projets de SDAGE et de programme de mesures. Ce sont deux chantiers que nous avons engagés maintenant depuis 2 ans, et nous arrivons à une phase cruciale aujourd'hui, puisqu'après un premier avis du comité de bassin le 10 juillet dernier sur le projet de SDAGE, nous devons présenter au prochain comité de bassin du 29 novembre un projet de SDAGE et de programme de mesures sur lesquels se basera la consultation du public. Cette consultation du public commencera en avril 2008 et sera suivie en octobre 2008 de la consultation des assemblées territoriales et consulaires. Tout cela dans le but, au plus tard, à fin décembre 2009, d'avoir un SDAGE et un programme de mesures approuvés par le comité de bassin.

Le SDAGE se décompose globalement en deux grandes parties, une partie objectifs. Quels sont les objectifs fixés à chacune des masses d'eau de notre bassin ? Une autre partie qui porte sur les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des dispositions qui les déclinent.

Ces orientations et dispositions ont une certaine portée juridique et c'est le positionnement du SDAGE par rapport aux autres documents administratifs. Les quelques documents que je cite là sont des documents qui doivent être mis en compatibilité avec les orientations et les dispositions du SDAGE. Il s'agit des décisions administratives du domaine de l'eau, des documents d'urbanisme, des SAGE que nous venons d'évoquer à l'instant et des schémas départementaux des carrières.

Cette notion de compatibilité a nécessité une consolidation juridique du SDAGE qui a eu lieu durant l'été et qui nous a évité de nous mettre en difficulté par rapport à des contraintes d'écriture juridique, des principes, notamment constitutionnels telle que la liberté d'entreprendre, de contractualiser ou la liberté de gestion des collectivités territoriales. Egalement, le pouvoir discrétionnaire de police des préfets, ce qui nous a obligé à réétudier la rédaction du SDAGE durant l'été, et cet examen nous sommes en train de le poursuivre sous l'égide de M. Dominique JOURDAIN, président de la commission des programmes et de la prospective du comité de bassin, qui dirige un groupe de travail pour lequel nous avons

tenu la 13^{ème} réunion juste hier, donc un an de travail, 13 réunions, plus d'une par mois pour rédiger ce document.

En terme de contenu, le SDAGE examine un certain nombre de thèmes pour lesquels il donne des orientations fondamentales et des dispositions, des moyens d'organisation des documents administratifs et des décisions administratives du domaine de l'eau. Ces thèmes sont très convenus, très classiques, mais balayent l'ensemble des préoccupations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau. Je dois seulement indiquer qu'au dernier examen de ce document, et aussi suivant l'avis du conseil scientifique de l'agence, il a été décidé d'ajouter une partie à ces différents thèmes qui est de mettre en exergue la connaissance comme un point important à identifier pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

J'en viens à la deuxième partie du contenu du SDAGE qui sont les objectifs. Par défaut, en application de la directive cadre sur l'eau, l'objectif pour chacune des masses d'eau est d'atteindre le bon état d'ici 2015. Bien entendu, il faut être pragmatique et la directive cadre sur l'eau le permet, elle doit tenir compte des capacités, des possibilités de mettre en œuvre les actions qui conduisent à cet objectif de bon état en 2015. Il en découle, après examen, que l'atteinte du bon état en 2015 partout n'était pas possible aujourd'hui. Il en découle des exemptions, des prolongations de délais pour atteindre cet objectif de bon état, qui sont au niveau du bassin les suivantes.

Pour les rivières, 2/3 environ des masses d'eau, entre 60 et 65 % pourront atteindre l'objectif de bon état en 2015. Vous voyez que sur l'ensemble du bassin Seine-Normandie l'objectif sera plus dur à atteindre que ce que vous a montré Mme MONBRUN tout à l'heure qui était près de 90 % pour le territoire des vallées de Marne. Idem pour les eaux souterraines, cela a été aussi expliqué par M. QUANTINET tout à l'heure pour des questions de mise en œuvre des mesures sur les masses d'eau souterraines, l'ampleur du sujet et aussi l'inertie de la pollution des eaux souterraines, 1/3 seulement des masses d'eau souterraines est considéré comme pouvant atteindre le bon état d'ici 2015.

Je viens sur le deuxième projet qui sera évoqué au comité de bassin à la fin du mois de novembre 2007, le programme de mesures. C'est une synthèse des actions qui permettent d'atteindre les objectifs fixés dans le SDAGE, et qui viennent en soutien des orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource. Ce document est composé de deux parties essentielles, une entrée thématique qui fait le lien entre les orientations du SDAGE et les actions du programme de mesures et une deuxième entrée géographique, par territoire hydrographique cohérent pour chacun desquels une fiche sera jointe au programme de mesures et qui décrit notamment l'action clef qui permette de répondre aux enjeux locaux et d'atteindre ces objectifs sur les masses d'eau qui les composent.

Venons en au nerf de la guerre qui a déjà été voté tout à l'heure, c'est que le devis de l'atteinte du bon état en 2015 a été chiffré sur la base des travaux faits sur chacun des territoires des commissions géographiques à 19 milliards d'euros sur 6 ans, sur la période 2010 – 2015, soit 240 % du rythme actuel d'investissements du domaine de l'eau, pas seulement les simples travaux connus de l'agence.

Les travaux ont conduit à dire qu'il fallait forcément étaler ces dépenses pour viser l'atteinte de ces objectifs et les prolonger dans le temps, 2021 ou 2027, d'où les dérogations de délai que j'ai évoquées tout à l'heure qui nous ramène un programme de mesures, certes ambitieux, mais plus réaliste, entre 9 et 10 milliards d'euros sur ces 6 ans, soit 130 % du rythme actuel des dépenses.

Si nous regardons quels sont les principaux postes de dépenses, et bien 55 % reste encore du domaine des travaux relatifs à l'assainissement, 30 % concernent des mesures agricoles, 10 % l'hydromorphologie et 5 % l'industrie. Mais nous savons que là encore nous avons encore un peu sous estimé les travaux en terme d'industrie.

En terme de répartition géographique, sur les 9 à 10 milliards de dépenses nécessaires pour ces 6 ans, nous voyons que la moitié de ces montants sont captés finalement par la région des rivières d'Ile-de-France à plus de 50 % et que les autres secteurs se tiennent dans une fourchette allant de 7 à 14 %, 7 % pour les vallées de Marne, mais les gros efforts notamment en terme d'assainissement ont déjà été réalisés ou seront réalisés d'ici le début de ce programme 2010 – 2015.

Voilà les principaux points que je voulais rappeler pour la présentation de ces projets SDAGE et programme de mesures. Merci.

M. TEISSIER :

Y a-t-il des questions ? Non ? Alors nous allons demander à Richard DARTOUT de nous présenter la consultation du public, comment elle va se dérouler, les différents documents qui seront mis à disposition, le calendrier, etc.

M. DARTOUT :

Merci M. le Président. Je vais être très rapide. Donc la consultation du public en 2008. Ce n'est pas une spécificité du bassin Seine-Normandie, l'ensemble des 6 bassins nationaux sont concernés par cette démarche. L'objectif est bien d'informer le public et les assemblées sur le niveau d'ambition du SDAGE, mais aussi de son programme de mesures, tel que L. PEREIRA vous l'a présenté, l'outil de consultation retenu au niveau national, c'est un questionnaire, comme en 2005, on n'a pas trouvé mieux. L'outil de diffusion, il est envisagé un routage généralisé auprès de l'ensemble des foyers du bassin Seine-Normandie, donc 17 millions d'habitants et 8 500 000 foyers. Pourquoi ce choix ? Parce que la critique a été faite par la commission nationale du débat public en 2005 sur le mode de diffusion, notamment du questionnaire qui s'est passée, à travers des réunions, des forums et un certain public uniquement a été concerné par ce questionnaire. La commission nationale a donc souhaité que l'information soit généralisée sur l'ensemble des citoyens.

Le calendrier. Et bien, c'est le 15 avril que les choses démarrent jusqu'au 15 octobre 2008, 6 mois donc où le public est concerné dans un premier temps, et tout de suite après, du

15 octobre 2008 au 20 janvier 2009, les assemblées, régions, départements, conseils économiques et sociaux et les chambre consulaires, chambres d'agriculture notamment.

Ce sont des opportunités pour parler du projet, du cœur du système, de la gestion de l'eau sur le bassin Seine-Normandie, le SDAGE et son programme de mesures, c'est quand même cela qui nous donne les perspectives 2015, qui structure pour les années à venir notre plan d'actions. Nous profitons de cette consultation pour informer et sensibiliser, évaluer l'adhésion du public sur un projet arbitré par le comité de bassin. C'est aussi l'occasion d'échanger avec les citoyens sur les conditions d'acceptabilité de cette stratégie. Alors, nous avons travaillé sur la mise en forme des documents, nous avons une partie de présentation qui porte sur le SDAGE, donc un document que nous essaierons de mettre en page de façon la plus pédagogique possible, environ 120 pages, le programme de mesures, qui porte le joli nom de PDM, sera assez lourd, complété par un rapport environnemental, ainsi qu'un glossaire. Les moyens pour informer : bien évidemment, c'est à travers le comité de bassin, à travers les instances de bassin et les commissions géographiques que l'information doit passer. Alors, nous allons au cours de la période travailler sur tout un ensemble d'évènements nationaux, les journées du développement durable, mais bien d'autres. On pense au festival de Montier en Der, l'ARMADA à Rouen ou d'autres grands évènements qui vont nous permettre effectivement de communiquer avec le grand public. Nous allons travailler aussi au niveau des relations presse, essentiellement avec la presse des collectivités locales, et bien sûr au niveau des éditions régionales, France 3, les télécablés et les radios locales, mais aussi bien sûr la presse professionnelle et spécialisée, notamment la presse des chambres d'agriculture avec qui on va essayer de communiquer à travers des articles, des publi-reportages, ainsi que la presse associative. Le site Internet de l'Agence que vous connaissez tous sera bien sûr mobilisé, ainsi que la magazine de l'agence Confluence que vous recevez régulièrement. Une campagne télévision nationale sera aussi organisée, orchestrée; qui permettra de donner une cohérence nationale à cette consultation. Les moyens pour consulter, je vous en ai parlé rapidement, c'est le questionnaire, destiné à informer, mais aussi à donner la possibilité au public et aux assemblées de réagir sur le SDAGE, ses priorités, ses ambitions, mais aussi son coût, son impact. Vous avez vu les chiffres que Luc PEREIRA vous a annoncés et l'impact de toutes ces mesures sur la facture d'eau, ainsi que bien sur les actions à entreprendre.

La forme du questionnaire : on retravaillera sur une mise en page du genre de celui de 2005.

Le routage. Inciter à visiter le site de l'agence sur lequel le questionnaire sera effectivement en ligne et organiser des débats publics. Nous avons en 2005 organisé des débats publics particulièrement réussis sur le bassin de la Marne, dont celui de Château-Thierry et celui de Châlons où nous avons réuni plusieurs centaines de personnes. Nous avons l'intention de recommencer ce type d'évènements, avec vous, en partenariat avec des collectivités et des associations professionnelles. Nous travaillerons aussi à l'organisation de forums lors d'évènements grand public, la foire de Châlons je pense, en sera un.

Les animations de la consultation, c'est des débats publics, donc on remettrait des projets en route sur Château-Thierry, Châlons, Chaumont, Bar-le-Duc. Pour le moment c'est encore un petit peu fluctuant, les choses vont se caler d'ici la fin de l'année et vous serez sollicités par

la direction de secteur pour travailler au montage de ces fameux partenariats permettant d'informer le public.

Donc point de départ, le 15 avril 2008, j'espère que je n'ai pas été trop long et suis prêt à répondre à vos questions.

M. TEISSIER :

Y a-t-il des questions ?

M. LASSAUZAY :

Si j'ai bien compté, le document fait plus de 400 pages. C'est un vrai problème de communication.

M. TEISSIER :

Il est bien évident qu'il y aura un certain nombre de documents "tout public".

M. FRADIN :

Bien sûr. La question qui est soulevée c'est l'écart qu'il y a entre le document complet SDAGE, programme de mesures, rapport environnemental et toutes les annexes, et puis la théorie qui voudrait qu'on consulte le public sur ces éléments. Effectivement, il faut bien trouver un intermédiaire avec les documents de synthèse, mais l'élément essentiel sera le questionnaire. Comme d'habitude, la difficulté c'est de rédiger ce genre de document pour qu'il soit à la fois un peu informatif, et qui pose quelques questions suffisamment ouvertes pour que les gens puissent avoir la possibilité de s'exprimer. C'est assez complexe. En plus, ces consultations oscillent entre l'information et le questionnement.

M. TEISSIER :

C'est tout de même un aboutissement de plusieurs années, de mois de travail, puisque la concertation est menée depuis un certain moment sur le terrain au niveau des bassins et des commissions géographiques. Je voudrais saluer le travail fait par toute l'équipe de l'agence et l'équipe des DIREN pour justement aller vers le public. J'ai trop entendu dans les collectivités territoriales des critiques sur le comité de bassin, l'agence de l'eau, des critiques qui disaient ce sont des organismes parisiens, qui sont loin de nous, qu'ils décident tout sans nous. Ceux qui disent cela c'est parce qu'ils ne viennent pas. Les absents ont tort, vous le savez bien, il faut participer, je crois qu'on peut difficilement faire plus en matière de décentralisation, en matière de consultation du public, il y a un travail énorme qui a été fait

en ce sens et je crois qu'il faut le saluer. Je vais demander à M. Philippe CARON, DIREN Champagne-Ardenne, de bien vouloir conclure cet après midi de travail.

M. CARON :

M. le Président, merci. Mesdames, messieurs les élus, messieurs les présidents, mesdames et messieurs, je voudrais d'abord saluer l'excellent esprit de travail, de réflexion, de dialogue qui a présidé la journée d'aujourd'hui et c'est peut être l'esprit du Grenelle de l'environnement qui plane encore aujourd'hui sur la Champagne-Ardenne, mais j'ai beaucoup apprécié la tonalité des débats qui ont permis d'aborder des vrais sujets et des questions importantes, celles dont nous avons débattues pendant tout l'après midi sont fondamentales puisque l'enjeu c'est bien le retour à un bon fonctionnement du système hydrique de la Marne et de ses affluents, et des masses d'eau souterraines et superficielles qui le constituent. Il s'agit de retrouver durablement les usages de l'eau et les services de ce grand système naturel dans les meilleures conditions, tels que la ressource en eau, la qualité de l'eau, la réduction des risques inondations, les glissements de terrain, et de retrouver la capacité des milieux naturels, leur capacité épuratoire, régulatrice et protectrice. Il y a urgence car le système dans son ensemble n'est pas en bon état. Des engagements européens ont été pris et nous sommes tous concernés solidairement. Urgence car il y a une inertie du système qui fait que des mauvaises pratiques antérieures, aussi bien sur des aménagements qui n'auraient jamais du être faits en zone inondable, des destructions de milieux naturels qui auraient pu être évitées, que sur des pollutions qui sont acquises maintenant, même si les pratiques qui les ont créées sont définitivement abandonnées, tout cela c'est l'inertie du système qui fait que nous mettrons longtemps à retrouver un fonctionnement satisfaisant et sûr pour nous même et nos concitoyens.

Je pense que nous avons bien vu qu'il n'y a pas de solution miracle ou un acteur majeur qui va donner la solution, c'est bien un ensemble de moyens mis en œuvre de concert qui sera producteur de ce progrès, de concert je dirai autour de l'agence de l'eau, autour des réflexions qu'elle nous a livrées et autour de son dispositif d'aides qui a été présenté, mais pas seulement cela. Il faut aussi l'engagement fort des collectivités, je pense en particulier aux questions d'assainissement, mais aussi aux questions de gestion des milieux naturels, de gestion des rivières, tout ce qui est service d'assistance aux communes, d'assistance à la gestion des stations, d'assistance à l'entretien des rivières, ce sont des éléments essentiels de la responsabilité des collectivités. Il est essentiel que les maîtres d'ouvrage qui ne se sont pas encore tous mobilisés se mobilisent rapidement. J'ai parlé de l'entretien des rivières, de la protection des milieux humides et de retrouver des champs d'expansion des crues partout où il est possible de retrouver leur fonctionnement naturel et puis évidemment la mobilisation de la profession agricole avec les plans eau qui nous ont été présentés. Je crois que c'est bien une mobilisation de tous, on sait très bien que dans ces démarches là depuis toujours, on a les leaders, les suiveurs plus ou moins convaincus et puis une masse de gens derrière, qu'il s'agisse des professionnels ou des collectivités qui se disent, on va attendre de voir. Le problème c'est bien d'entraîner la totalité des collectivités, intercommunalités. Les départements dans cet enjeu là ont un rôle essentiellement majeur, ils doivent être au moins politiquement et financièrement au travers leurs actions des intervenants. J'ai noté le point

positif pour le monde agricole, c'était non seulement les organisations professionnelles, les chambres d'agriculture qui s'engageaient, mais aussi l'organisation économique, c'est fondamental que ce soit bien l'ensemble des filières qui soit engagé là-dessus parce que c'est la responsabilité et l'intérêt de tous. Bien évidemment, je ne veux pas oublier les associations et en particulier les pêcheurs dont on sait que eux aussi se mobilisent.

Il faut diffuser rapidement les bonnes pratiques dès qu'elles sont connues. La recherche me paraît un point tout à fait fondamental de progrès, faire évoluer les choses et rentrer dans un monde où on n'a pas acquis pour 10, 15 ou 20 ans une bonne technique, on l'a acquise et puis peut être que dans 2 ans, 3 ans, il va falloir la remettre en cause parce qu'on aura trouvé de nouvelles techniques. C'est ce mouvement qui doit être créé, ne pas s'interdire de solutions. J'ai beaucoup apprécié qu'on ait pu discuter d'agriculture raisonnée, d'agriculture biologique, de solutions d'occupation du foncier, etc. Il ne faut rien s'interdire en terme d'imagination et c'est bien comme cela que localement on trouvera les bonnes solutions. L'agence donne un cadre, elle a fourni un diagnostic, elle définit des priorités. Je crois qu'il faut remercier non seulement l'agence, son directeur général ici présent et puis évidemment tous les agents qui travaillent avec nous quotidiennement à Châlons, mais aussi tous les élus de l'agence puisque bien entendu derrière cette masse de documents qui représentent un énorme travail, pas seulement par des agents publics, mais aussi par les élus, les représentants professionnels, nous sommes maintenant au moment de prendre des décisions importantes, je ne saurais vous inciter tous parce que l'Etat est partie prenante à passer rapidement à l'acte et à concrétiser rapidement tous ensemble l'ensemble des orientations que nous avons pu évoquer aujourd'hui. Je vous remercie.

M. TEISSIER :

Merci M. le directeur, merci à tous pour votre participation active, je crois qu'on a eu rarement une commission géographique où la salle intervenait autant et c'est très bien.

La séance est levée à 17 h 50.

Le Président
de la Commission Géographique
Vallées de Marne

Jean-Marc TEISSIER